

DÉFINITIONS

LES ÉVALUATIONS standardisées des compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun ont remplacé, depuis la rentrée 2016, l'évaluation de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique).

À la fin de l'année scolaire 2016-2017, 80,3% des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et compétences associées à l'enseignement du français et 78,3% ont assimilé celles associées aux mathématiques (1).

En fin de CE2, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons à maîtriser les compétences associées à l'enseignement du français (82,8% contre 77,9%). Les taux de maîtrise des filles et des garçons sont proches dans le domaine des mathématiques (2).

En CE2, la proportion d'élèves qui maîtrisent la langue française et les principaux éléments du socle commun en mathématiques est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes est particulièrement marquée en mathématiques où elle atteint 13 points de pourcentage.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques est également plus basse parmi les élèves des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) et des REP (réseau d'éducation prioritaire). L'écart de taux de maîtrise entre un élève de REP+ et un élève d'une école publique hors éducation prioritaire atteint 22 points en mathématiques et en français. Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées en CE2.

La DEPP a mis au point un indice de position sociale pour étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Quatre groupes d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des écoles, des moins favorisées aux plus favorisées. Les différences de niveaux restent très marquées par le profil social des écoles. Ainsi, parmi les élèves des écoles les plus favorisées socialement, les taux de maîtrise dépassent 80% (87,3% pour le français, 84,6% pour les mathématiques). Dans les écoles les moins favorisées, les taux de maîtrise sont inférieurs à 60% (3).

CADRE DE RÉFÉRENCE - Le socle commun rénové en 2015 identifie les cinq grands domaines de formation que les élèves doivent acquérir durant la scolarité obligatoire et qui leur permettront de poursuivre leurs études et de construire leur projet personnel et professionnel : les langages pour penser et communiquer; les méthodes et outils pour apprendre; la formation de la personne et du citoyen; les systèmes naturels et les systèmes techniques; les représentations du monde et l'activité humaine.

En 2017, des indicateurs de maîtrise ont été calculés à la fin du cycle II, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2). Ils concernent le domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » pour chacun des deux types de langage : la langue française et les langages mathématiques. Des indicateurs seront ensuite calculés au collège, à la fin de la sixième (cycle III) et à la fin de la troisième (cycle IV).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CE2 scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des connaissances et compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 15 000 élèves de CE2 répartis dans 444 écoles. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de juin 2017.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95%, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux champs ont été évalués, sur support numérique, sous forme de QCM (questions à choix multiples). Les contraintes de l'évaluation ne permettaient pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base puis les compétences du socle.

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun des élèves en fin de CE2, juin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information : 08.37.

- *L'état de l'école*, n° 27, MEN-MESRI-DEPP, novembre 2017.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, juin 2017.

En français, 80,3% des élèves de fin de CE2 maîtrisent les éléments suivants :

Langage oral	Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte.
Lecture et compréhension de l'écrit	Identifier des mots de manière de plus en plus aisée. Comprendre un texte.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit. Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu. Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique. Raisonnement pour résoudre des problèmes orthographiques, d'accord essentiellement. Comprendre comment se forment les verbes et orthographier les formes verbales les plus fréquentes. Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation.

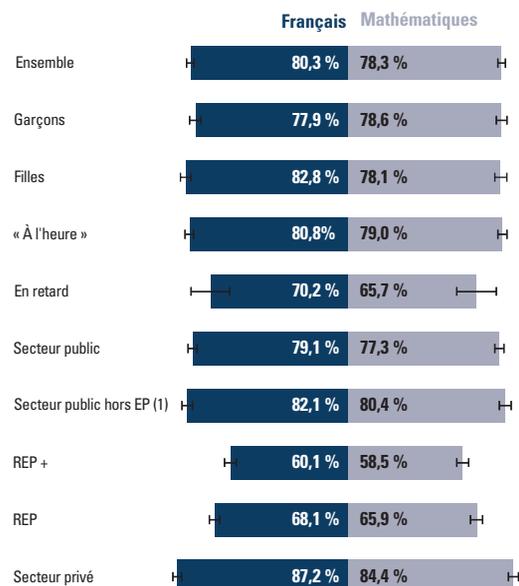
En mathématiques, 78,3% des élèves de fin de CE2 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Comprendre et utiliser des nombres entiers pour dénombrer, ordonner, repérer, comparer. Nommer, lire, écrire, représenter des nombres entiers. Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul. Calculer avec des nombres entiers.
Espace et Géométrie	(Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères et des représentations. Reconnaître, nommer, décrire quelques solides. Reconnaître, nommer, décrire quelques figures géométriques. Reconnaître et utiliser les notions d'alignement, d'angle droit, d'égalité de longueurs, de milieu, de symétrie.
Grandeurs et mesure	Comparer, estimer des longueurs, des masses, des contenances, des durées. Utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs. Résoudre des problèmes impliquant des longueurs, des masses, des contenances, des durées, des prix.

► France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEFP

2 Taux de maîtrise en fin de CE2 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon les caractéristiques des élèves et le secteur, juin 2017.



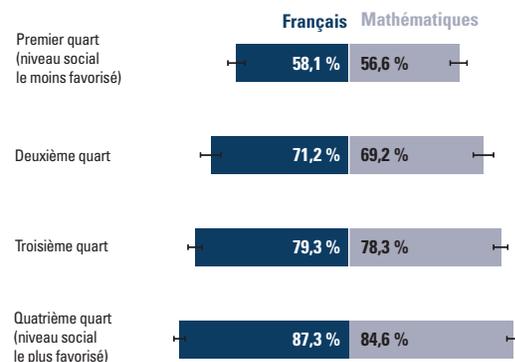
► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEFP

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 80,3 % des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,0$ %.

3 Taux de maîtrise en fin de CE2 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école, juin 2017.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEFP

Lecture : en 2017, 58,1 % des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (1^{er} quart) maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 4,4$ %.

DÉFINITIONS

EN NOVEMBRE 2017, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements publics et privés ont passé une évaluation standardisée sur support numérique.

En début d'année scolaire 2017-2018, 85,3% des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise des connaissances et des compétences en français. Les résultats sont moins élevés en mathématiques où les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences sont correctement assimilés par 73,3% des élèves.

En début de sixième, les filles ont un taux de maîtrise, mesuré par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise », plus élevé en français que les garçons : 88,4% contre 82,3%. Pour les mathématiques, les performances selon le sexe sont proches (1)(2).

Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est particulièrement marquée en mathématiques où l'écart atteint 44 points de pourcentage.

La proportion d'élèves qui ont acquis les attendus des connaissances et des compétences évaluées en français et en mathématiques est également plus basse parmi les élèves des REP (réseau d'éducation prioritaire) et des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

L'indice de position sociale permet d'étudier le niveau de maîtrise des élèves selon le niveau social des collèves. La moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collège évalué. Les établissements ont ensuite été classés selon cet indice, en cinq groupes, des 20% les moins favorisés socialement aux 20% les plus favorisés. Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du collève.

En français, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant les éléments du français en début de sixième se concentre entre 85% et 90%. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (91,3%), Rennes (90,3%), Besançon (88,3%) et Versailles (88,1%). Il est inférieur à 75% pour les départements d'outre-mer (3). Pour les mathématiques, plus de trois élèves sur quatre ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans six académies, dont Rennes (81,0%), Paris (79,6%), Nantes (78,4%) et Besançon (78,3%). En revanche, ce taux n'atteint pas 55% dans les départements d'outre-mer.

CADRE DE RÉFÉRENCE - L'évaluation a été conçue à partir d'éléments identifiés dans les sous-ensembles des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue donc pas un balayage exhaustif des programmes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les élèves de sixième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM en novembre 2017.

ÉPREUVES - En français, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : comprendre un texte littéraire et l'interpréter; comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter; acquérir la structure et l'orthographe des mots, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe, observer le fonctionnement du verbe et l'orthographe; identifier les constituants d'une phrase, observer le fonctionnement du verbe, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe; acquérir la structure et le sens des mots.

En mathématiques, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : reconnaître, nommer, décrire quelques solides et figures géométriques; reconnaître et utiliser quelques relations géométriques; comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques, utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs; résoudre des problèmes impliquant des grandeurs; utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples et les nombres décimaux; calculer avec les grands nombres entiers et des nombres décimaux; résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, des nombres décimaux et le calcul.

NIVEAU DE MAÎTRISE - Des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Dans le cadre de cette évaluation, pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

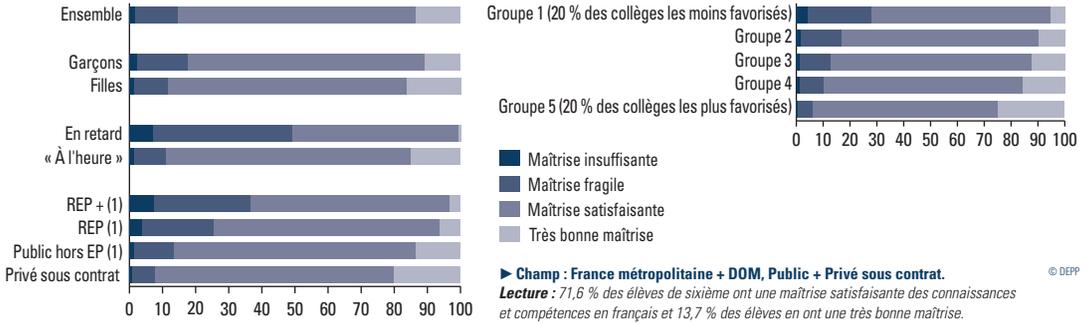
MEN-MESRI-DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième, novembre 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

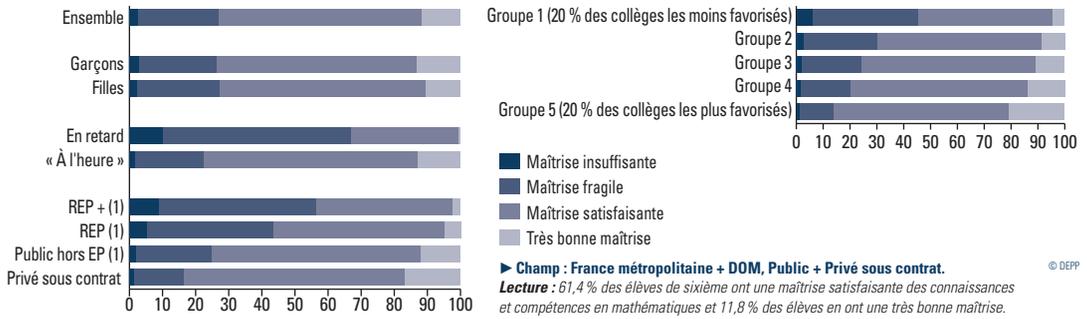
- Note d'Information : 16.18.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

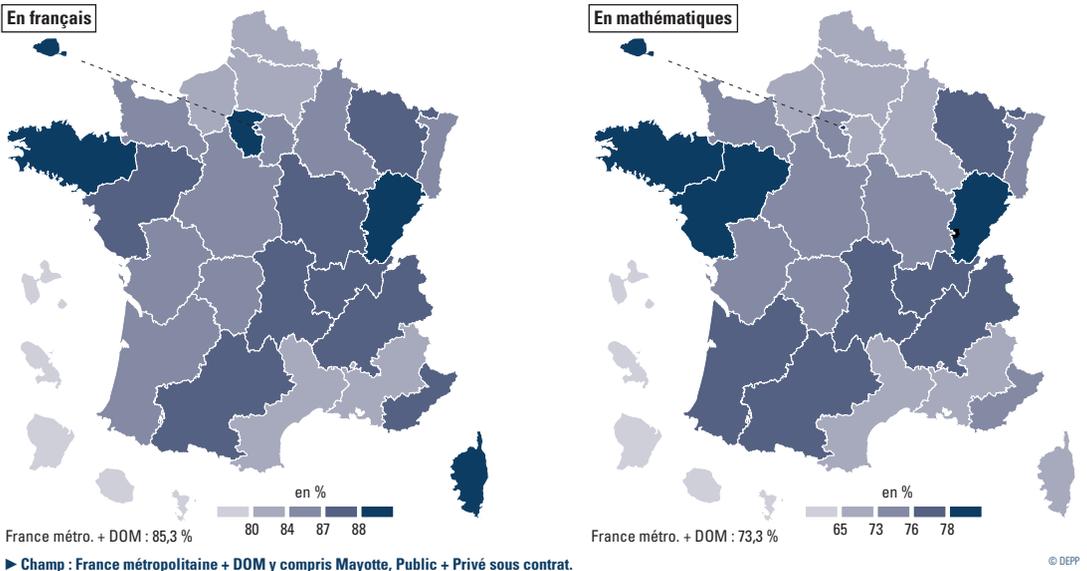
1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, novembre 2017, en %.



2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, novembre 2017, en %.



3 Proportion d'élèves de sixième qui maîtrisent les connaissances et les compétences en français et en mathématiques par académie, en novembre 2017, en %.



DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'enquête de 2017 porte sur les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2006 et 2012.

En 2017, le score moyen et l'écart-type qui indique le degré de dispersion de l'échantillon restent stables depuis la dernière prise d'information. En effet, le score moyen atteint 252 points avec un écart-type de 53 points (1). La répartition des élèves dans les différents échelons montre deux évolutions significatives : la baisse de l'effectif du groupe 3 (élèves en réussite relative) et la hausse de l'effectif du groupe 4 dans les mêmes proportions. Les effectifs des autres groupes restent stables (2).

Comme lors des précédentes évaluations Cedre, les garçons réussissent mieux que les filles avec un écart de quatre points entre les deux scores moyens (3). En 2017, ces différences se caractérisent par une diminution significative de la proportion des garçons dans le groupe 2 et une augmentation du groupe 4 des garçons. Dans le même temps, pour les filles, l'effectif du groupe 3 est en baisse.

En 2017, plus d'un tiers (37,3%) des élèves « en retard » sont dans les groupes en difficulté (<1 et 1). Le score de ces élèves n'a pas évolué de façon significative entre 2012 et 2017. À noter que leur effectif a sensiblement diminué dans l'intervalle (9,1% des élèves évalués, contre 12,6% en 2012). Le score des élèves « à l'heure » reste stable avec une baisse significative de l'effectif du groupe 3. L'écart de performance entre les élèves « à l'heure » et « en retard » reste à un niveau élevé (40 points).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente (4). L'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées est de 38 points, différence comparable à celle observée en 2012. En effet, en 2017, les scores moyens des quartiles 1 et 4 ont augmenté respectivement de 8 et 9 points. Dans le même temps, les scores moyens du deuxième et troisième quartile ont baissé. De ce fait, l'écart qui sépare le premier quartile des deux suivants s'est resserré.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et enseignement moral et civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007, 2013 et 2018) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2017 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 390 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique d'items communs aux trois années de passation (2006, 2012 et 2017).

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2006, 2012 et 2017, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2017, 326 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 6 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école, 2006-2012-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.16 ; 13.10.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école

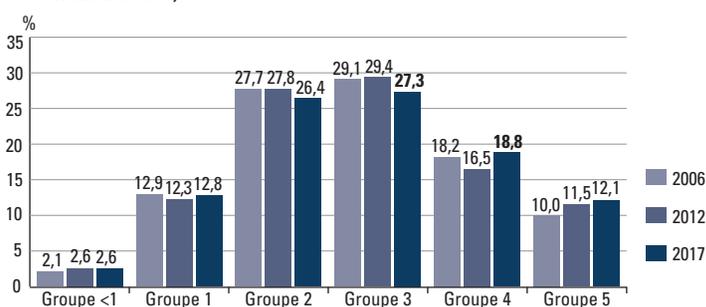
	2006	2012	2017
Score moyen	250	251	252
Écart-type	50	52	53

© DEFP

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : les élèves de 2017 ont un score de 252 avec un écart-type de 53.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école, en %.



► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2017 sont 26,4 % dans le groupe 2.

© DEFP

3 Score moyen et répartition, en %, dans les groupes de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2006	50,2	252	52	2,4	12,0	27,6	27,6	18,9	11,4
	2012	51,0	252	55	2,9	12,5	27,5	28,2	15,5	13,4
	2017	50,9	254	54	2,5	13,6	24,3	26,8	19,2	13,6
Filles	2006	49,8	248	48	1,8	13,7	27,8	30,6	17,5	8,5
	2012	49,0	250	49	2,4	12,0	28,0	30,6	17,6	9,5
	2017	49,1	250	51	2,7	12,0	28,5	27,8	18,4	10,6
Élèves en retard	2006	17,2	215	42	7,3	29,7	35,8	20,5	4,8	1,9
	2012	12,6	210	41	9,6	29,8	37,7	17,3	4,3	1,4
	2017	9,1	216	43	7,7	29,6	36,6	17,8	6,3	2,0
Élèves à l'heure	2006	82,8	257	48	1,1	9,4	26,0	30,9	21,0	11,7
	2012	87,4	257	51	1,6	9,7	26,3	31,1	18,3	12,9
	2017	90,9	256	52	2,1	11,1	25,4	28,2	20,0	13,1

© DEFP

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Lecture : les filles représentent 49,8 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,1 % en 2017. Leur score moyen est de 250 en 2017 ; 2,7 % d'entre elles appartiennent au groupe <1 en 2017 contre 1,8 % en 2006.

4 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon l'indice social moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2006	230	45
	2012	229	49
	2017	237	47
Deuxième quart	2006	245	48
	2012	250	49
	2017	243	51
Troisième quart	2006	257	48
	2012	258	51
	2017	254	52
Quatrième quart	2006	268	51
	2012	266	51
	2017	275	52

© DEFP

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2017, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) est de 237, contre 230 en 2006.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'enquête de 2017 porte sur les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celles de 2006 et 2012.

En 2017, les élèves sont plus performants qu'en 2012. En effet, le score moyen atteint 245 points, soit un progrès de 5 points en cinq ans (1). Ce score de 2017 reste cependant inférieur de 5 points à celui de 2006 (250 points).

Depuis 2012, la proportion d'élèves en difficulté baisse tandis que le pourcentage de ceux qui sont davantage en réussite augmente (2). On observe ainsi un transfert de la répartition des élèves des niveaux les plus faibles (groupes <1 et 1) vers une réussite relative (groupe 3) ou plus affirmée (groupe 4). Les élèves des groupes <1 et 1 représentent 17,3% de la population évaluée en 2017 contre 20,9% en 2012. À l'inverse, la part des groupes 3 et 4 s'élève à 46,9% en 2017 contre 42,3% en 2012. Cependant, la diminution du pourcentage d'élèves dans le groupe 5, le plus en réussite, révèle la limite des progrès constatés. Il regroupait 10% des collégiens interrogés en 2006 contre 7,2% en 2017.

Par ailleurs, le score moyen des filles a particulièrement augmenté depuis 2012, passant de 238 à 244 points (3). Ce rattrapage marque la fin du différentiel en faveur des garçons mesuré en 2006 et en 2012.

En 2017, plus d'un tiers (36,1%) des élèves « en retard » sont dans les groupes en difficulté (<1 et 1). Le score des élèves « en retard » est toutefois resté stable entre 2012 et 2017, alors que leur part a sensiblement diminué dans l'intervalle (14,9% des élèves évalués en 2017, contre 23,4% en 2012).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2006, 2012 et 2017, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés (4). Dans un contexte d'amélioration globale, on relève que l'écart du score moyen entre les élèves des collèges défavorisés et ceux des collèges les plus favorisés apparaît plutôt stable (34 points en 2012 contre 36 points en 2017). Quelle que soit l'année d'observation, les groupes les moins performants (<1, 1 et 2) sont beaucoup plus importants au sein des collèges appartenant au premier quartile que parmi ceux du dernier quartile (59,8% contre 30,3% en 2017).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et enseignement moral et civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007, 2013 et 2018) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2017 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 195 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique d'items communs aux trois années de passation (2006, 2012 et 2017).

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2006, 2012 et 2017, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. En 2017, 199 classes de troisième générale réparties dans 195 collèges ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 5 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège, 2006-2012-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.17 ; 13.11.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

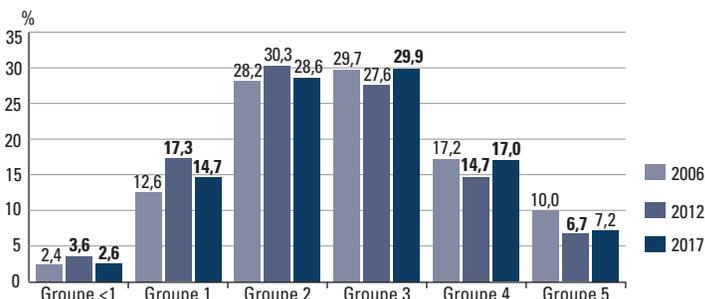
1 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège

	2006	2012	2017
Score moyen	250	240	245
Écart-type	50	49	48

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les élèves de 2017 ont un score de 245 avec un écart-type de 48.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les élèves de 2017 sont 28,6% dans le groupe 2.

3 Score moyen et répartition, en %, dans les groupes de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon les caractéristiques des élèves.

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2006	49,0	253	52	2,9	12,2	26,0	29,6	17,8	11,6
	2012	49,8	242	50	3,7	16,4	28,9	27,7	16,0	7,4
	2017	50,0	246	50	2,8	15,0	27,0	29,8	17,5	7,9
Filles	2006	51,0	247	48	1,8	13,0	30,3	29,7	16,7	8,5
	2012	50,2	238	48	3,4	18,1	31,7	27,5	13,4	5,9
	2017	50,0	244	47	2,4	14,4	30,3	29,9	16,6	6,4
Élèves en retard	2006	31,9	224	40	5,2	22,7	37,8	24,9	7,7	1,6
	2012	23,4	213	38	7,0	30,2	39,2	18,6	4,1	1,0
	2017	14,9	213	37	6,2	29,9	39,8	19,9	3,7	0,5
Élèves à l'heure	2006	68,1	262	49	1,0	7,9	23,7	31,9	21,6	13,9
	2012	76,6	248	49	2,5	13,3	27,6	30,3	17,9	8,4
	2017	85,1	251	48	2,0	12,1	26,7	31,6	19,4	8,3

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les filles représentent 51,0% des élèves enquêtés en 2006 et 50% en 2017. Leur score moyen est de 244 en 2017 ; 2,4% d'entre elles appartiennent au groupe <1> en 2017 contre 1,8% en 2006.

4 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen de l'établissement (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2006	233	48
	2012	224	46
	2017	228	47
Deuxième quart	2006	246	46
	2012	236	46
	2017	242	45
Troisième quart	2006	255	50
	2012	241	49
	2017	247	45
Quatrième quart	2006	265	50
	2012	258	48
	2017	264	49

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. En 2017, on utilise un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

LECTURE : en 2017, le score moyen des élèves appartenant au quart des collèges les plus défavorisés (premier quart) est de 228, contre 233 en 2006.

DÉFINITIONS

En 2017, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,2% de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,4%) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (6,3%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,5% des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (14,8%) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 62,2% de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, neuf académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10%, dix ont un taux compris entre 10% et 12% et sept ont un taux supérieur à 12%. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 15,9%. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30% pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion; 46% en Guyane et 73% à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Français et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2017 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96% des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

AVERTISSEMENT

Les résultats de l'année 2017 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, ou une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu.

Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2017 ainsi qu'en 2016 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour une année donnée.

SOURCES

Ministère des Armées-DSNJ et MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.17; 16.14; 15.16.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2017.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	60,1	64,3	62,2	Lecteurs efficaces 76,9
5c	+	-	+	15,9	13,6	14,8	
5b	+	+	-	6,8	8,4	7,6	Lecteurs médiocres 11,5
5a	+	-	-	4,1	3,8	4,0	
4	-	+	+	3,7	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture 6,3
3	-	-	+	3,8	2,1	3,0	
2	-	+	-	1,9	1,9	1,9	Difficultés sévères 5,2
1	-	-	-	3,9	2,8	3,4	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2017.

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	59,2	50,2	64,9	56,2	52,7	45,5	54,8	49,4
Filles	40,8	49,8	35,1	43,8	47,3	54,5	45,2	50,7
Total	100,0							

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC 2017.

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,2	4,2	6,0	9,7	80,1
Grenoble	9,8	4,1	5,7	12,1	78,1
Lyon	9,5	4,7	4,8	15,7	74,9
Auvergne-Rhône-Alpes	9,8	4,4	5,4	13,1	77,2
Besançon	11,6	4,7	6,9	10,3	78,1
Dijon	12,5	5,1	7,4	9,7	77,8
Bourgogne-Franche-Comté	12,1	4,9	7,2	9,9	78,0
Bretagne (Rennes)	10,3	4,7	5,6	13,8	75,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	12,6	5,4	7,2	11,4	76,1
Corse	10,2	4,8	5,4	12,2	77,6
Nancy-Metz	9,9	3,8	6,2	10,2	79,9
Reims	12,6	5,1	7,5	9,6	77,9
Strasbourg	11,1	5,0	6,1	11,2	77,7
Grand Est	11,0	4,5	6,5	10,4	78,6
Amiens	15,9	6,8	9,1	11,5	72,7
Lille	11,1	5,1	6,0	13,3	75,6
Hauts-de-France	12,7	5,7	7,0	12,7	74,7
Créteil	8,9	4,0	4,9	11,0	80,1
Paris	5,1	2,0	3,1	6,5	88,4
Versailles	7,7	3,3	4,4	10,0	82,4
Île-de-France	7,8	3,4	4,4	9,9	82,3
Caen	11,7	4,4	7,3	9,5	78,8
Rouen	13,5	6,6	6,9	15,4	71,1
Normandie	12,7	5,6	7,1	12,8	74,5
Bordeaux	10,5	3,9	6,6	8,5	81,1
Limoges	10,8	3,9	6,9	7,4	81,8
Poitiers	12,7	5,1	7,6	11,1	76,3
Nouvelle-Aquitaine	11,2	4,3	6,9	9,2	79,6
Montpellier	9,8	4,5	5,3	11,5	78,7
Toulouse	10,1	4,1	6,0	9,8	80,1
Occitanie	10,0	4,3	5,7	10,6	79,4
Pays de la Loire (Nantes)	9,6	4,2	5,3	12,4	78,0
Aix-Marseille	13,3	6,6	6,6	14,0	72,7
Nice	9,2	3,8	5,5	11,0	79,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,7	5,5	6,2	12,8	75,5
France métropolitaine	10,5	4,6	5,9	11,4	78,1
Guadeloupe	30,3	16,1	14,2	15,1	54,6
Guyane	45,5	29,1	16,4	13,3	41,2
Martinique	34,5	17,5	17,1	15,1	50,4
Mayotte	73,2	52,3	21,0	10,5	16,2
La Réunion	26,0	13,5	12,5	13,9	60,1
DOM	35,8	20,8	15,0	13,9	50,3
France métropolitaine + DOM	11,5	5,2	6,3	11,5	76,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE INTERNATIONALE PIRLS 2016 mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement à chaque évaluation (1).

En 2016, avec un score de 511 points, la France se situe au-dessus de la moyenne internationale (500 points), mais en deçà de la moyenne européenne (540 points) et de celle de l'OCDE (541 points). Ainsi, lorsque l'on ordonne tous les élèves des pays européens participants en fonction de leur score et que l'on découpe cet ensemble en quarts, on observe que les élèves français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible : ils sont 39 %. À l'inverse, seuls 12 % des élèves français font partie du quart européen le plus performant.

Outre la France, 19 pays ont participé à chaque cycle de PIRLS depuis 2001. Les évolutions de performances en lecture révèlent plus d'améliorations que de baisses. En moyenne, ce groupe de pays gagne 14 points de score. Parmi tous ces pays, 11 affichent une amélioration des performances et 7 obtiennent des scores similaires. En revanche, la France et les Pays-Bas voient leur score baisser (respectivement 14 points et 9 points). En France, cette baisse des performances concerne aussi bien les filles que les garçons même si l'écart en faveur des filles se resserre sensiblement en 2016 (8 points contre 11 points en 2001 et 2006) (2).

Alors que les performances sur la lecture des textes narratifs sont restées relativement stables sur la période, les performances qui concernent la lecture des textes de type informatif ont diminué depuis 2001 (-22 points) (3). Les filles réussissent mieux sur les textes narratifs, alors qu'aucune différence n'est observée avec les garçons pour les textes informatifs.

On distingue deux processus de compréhension dans PIRLS : « Prélever et Inférer » et « Interpréter et Apprécier ». En France, le score moyen des processus « Prélever et Inférer », les moins exigeants, diminue, mais de manière relativement modeste (-8 points de score), alors que les processus « Interpréter et Apprécier », plus complexes, voient leur score moyen baisser plus fortement sur la même période (-21 points) (4). Les filles réussissent mieux que les garçons sur l'ensemble de ces processus de compréhension.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) est pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center du Boston College*. En France, c'est la DEPP qui a conduit la mise en œuvre de l'opération et qui a également participé aux travaux internationaux sur l'élaboration de l'enquête.

En mai 2016, 50 pays et 11 provinces ont participé à cette étude dans le but d'évaluer les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire. À cette étape de leur scolarité, les élèves approfondissent leurs compétences en lecture et lisent dès lors pour apprendre. Quelle que soit la matière enseignée, la lecture est essentielle à la réussite à l'école, mais elle joue un rôle important dans la réalisation de soi des élèves et permet d'augmenter leurs capacités de flexion et de créativité.

Les 18 pays et les 2 provinces qui ont participé aux quatre cycles de PIRLS depuis 2001 sont les suivants :

Allemagne, Angleterre, Bulgarie, États-Unis, France, Hong Kong, Hongrie, Iran, Italie, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ontario, Pays-Bas, Québec, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec participent à l'étude pour elles-mêmes. Cela se justifie du fait que les systèmes éducatifs de ces entités sont distincts.

L'ÉCHANTILLON - En France, l'enquête porte sur un échantillon de 163 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé; REP/hors REP). Au sein de chaque école, une ou deux classes entières ont été retenues. L'échantillon français regroupe 4 767 élèves effectivement évalués, répartis au sein de 268 classes.

COMPARAISON DANS LE TEMPS - Pour assurer la comparabilité, l'évaluation PIRLS réutilise pour ancrage des textes et questions sous embargo des cycles d'évaluations précédents. Ainsi, l'ensemble du protocole 2016 est composé de 12 blocs (textes et questions) dont 2 sont issus de 2011, 2 de 2006, 2 de 2001 et 6 sont nouveaux.

SOURCES

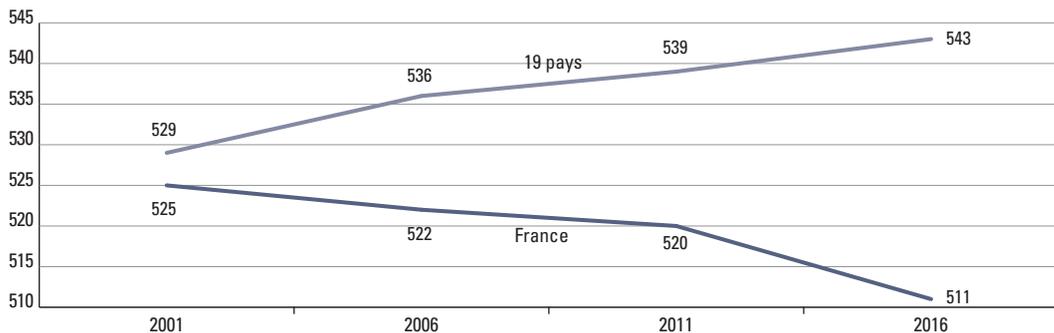
MEN-MESRI-DEPP, IEA, *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS) 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.24.

- Le site international de l'étude : <http://pirls2016.org>

1 Évolution du score moyen à l'épreuve PIRLS de compréhension de l'écrit en France et dans les autres pays

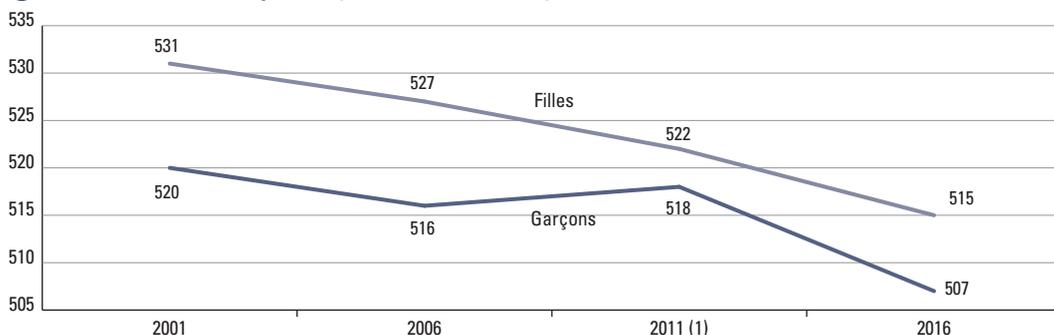


► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les 19 pays qui, outre la France, ont participé aux 4 cycles de PIRLS ont un score moyen de 543 en 2016.

© DEPP

2 Évolution du score moyen à l'épreuve PIRLS de compréhension de l'écrit en France selon le sexe des élèves



► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

1. La différence filles-garçons n'est pas significative en 2011.

LECTURE : en France, les filles avaient un score moyen de 531 en 2001. Elles obtiennent un score de 515 en 2016.

© DEPP

3 Évolution du score moyen de la France en fonction des types de textes lus

PIRLS France	Score moyen	Textes narratifs			Score moyen	Textes informatifs		
		Différence entre années				Différence entre années		
		2011	2006	2001		2011	2006	2001
2016	513	-9	-5	-6	519	-9	-16	-22
2011	521		4	2	519		-7	-13
2006	517			-2	526			-6
2001	519				532			

► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2016 le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 510. C'est 22 points de moins qu'en 2001.

En gras : la baisse est significative.

© DEPP

4 Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension

PIRLS France	Score moyen	Prélever et Inférer			Score moyen	Interpréter et Apprécier		
		Différence entre années				Différence entre années		
		2011	2006	2001		2011	2006	2001
2016	521	-7	-6	-8	501	-10	-14	-21
2011	528		1	-1	512		-4	-11
2006	527			-2	515			-7
2001	529				523			

► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2016 le score moyen de la France pour les questions relevant du processus de compréhension « Interpréter et Apprécier » est de 501. C'est 21 points de moins qu'en 2001.

En gras : la baisse est significative.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 720 700 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 89,0% (1). Ce taux a progressé de 7 points en dix ans.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 89,8% à obtenir leur diplôme dans la série générale et 79,7% dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 92,7% des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,8 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 83,0% de taux de réussite contre 77,8%.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 97,1% et 94,7% à réussir leur examen en 2017 (contre 89,0% des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 21,4 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2017, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2002. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2002, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2002. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

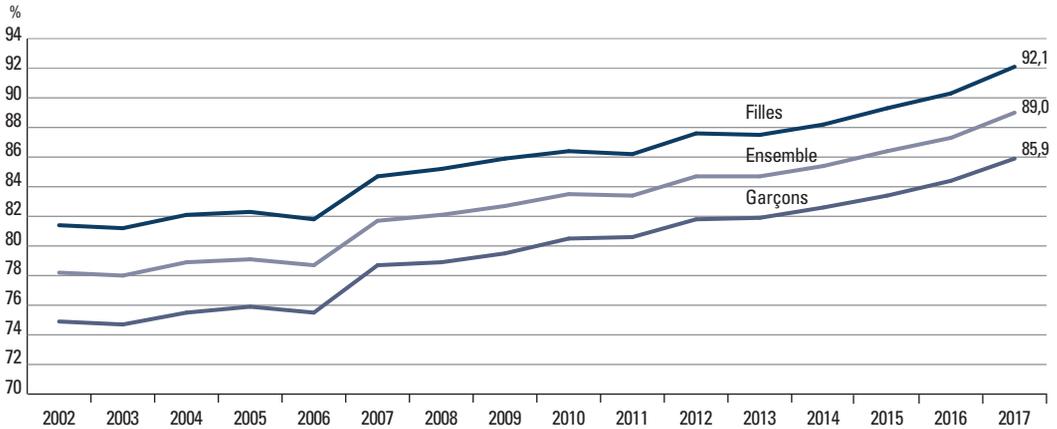
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Cyclades.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.07 ; 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

© DEFP

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	317 779	86,9	35 040	77,8	352 819	85,9
Filles	346 187	92,7	21 655	83,0	367 842	92,1
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	24 348	98,7	54	85,7	24 402	98,7
15 ans	572 540	92,5	21 243	85,8	593 783	92,2
16 ans	63 372	70,7	30 700	79,0	94 072	73,2
17 ans ou plus	3 706	65,3	4 698	63,4	8 404	64,2
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	12 663	95,2	1 381	90,2	14 044	94,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	69 970	91,1	4 796	83,8	74 766	90,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	155 636	97,4	2 699	86,3	158 335	97,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	20 202	98,4	214	87,3	20 416	98,2
Professions intermédiaires	89 770	94,0	5 100	85,2	94 870	93,5
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 080	97,9	152	88,4	4 232	97,5
Employés	105 959	90,4	10 112	82,7	116 071	89,7
Ouvriers	152 630	85,4	18 298	80,5	170 928	84,8
Retraités	8 772	87,3	645	75,3	9 417	86,3
Inactifs	39 764	77,0	7 738	72,2	47 502	76,1
Indéterminé	28 802	80,4	5 926	72,0	34 728	78,9
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

AVEC 732 700 CANDIDATS et 643 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat atteint 87,9% à la session 2017, avec 90,6% dans la voie générale, 90,4% dans la voie technologique et 81,5% dans la voie professionnelle (1)(2). Toutes voies confondues, le taux de réussite diminue de 0,7 point par rapport à la session 2016. Il diminue très légèrement dans la voie technologique, et de façon plus marquée dans la voie générale et professionnelle en recul de près d'un point.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 6,2 points dans le professionnel et de 2,7 points dans le général et dans le technologique. L'écart est le plus faible dans la série STI2D (1,5 point). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+2,5 points en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 13,0 points (+15,5 points dans le général, +14,9 dans le technologique et +8,8 dans le professionnel). Il a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible jusqu'en 2012, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, elle a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, avec une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Il augmente légèrement depuis la session 2016 (+1 900). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. Depuis 2014, il varie entre 80,5% et 82,5%. Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015 (voir « Définitions »), l'effectif annuel de bacheliers professionnels fluctue entre 175 000 et 180 000.

À la session 2017, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 20 technologiques et 28 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- TMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	173 217	93 270	83 695	176 965
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	102 887	42 572	65 559	108 131
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	50 974	10 511	42 107	52 618
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	327 078	146 353	191 361	337 714
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217				
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	28 452	27 574	2 104	29 678
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 530	3 221	4 501	7 722
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 613	2 467	2 156	4 623
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	59 673	28 356	30 922	59 278
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	20 807	2 377	19 015	21 392
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 892	697	2 405	3 102
TMD	299	370	273	311	288	288	300	130	180	310
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 311	1 064	1 319	2 383
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	126 578	65 886	62 602	128 488
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	80 766	67 288	12 179	79 467
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	99 075	30 160	67 943	98 103
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	179 841	97 448	80 122	177 570
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	633 497	309 687	334 085	643 772

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2016, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués). Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEFP

2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

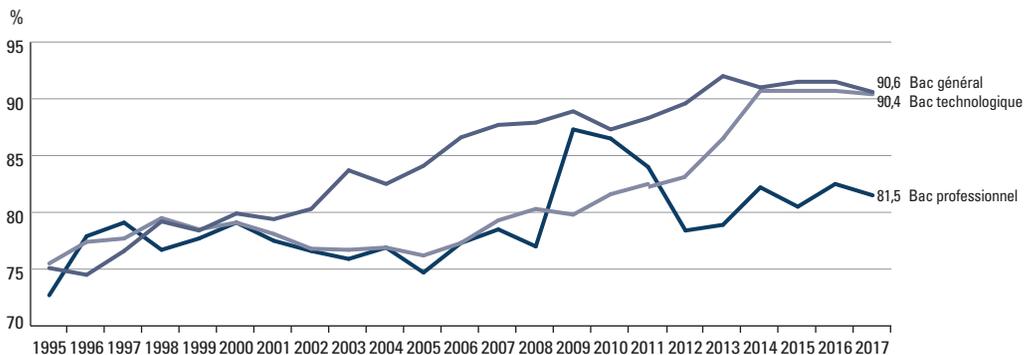
Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	91,7	90,6	93,0	91,7
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	91,2	86,6	90,5	88,9
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	91,3	86,6	91,4	90,4
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	89,1	91,8	90,6
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4				
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	91,9	91,4	92,9	91,5
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	92,5	89,8	92,8	91,5
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	88,2	89,5	87,0	88,3
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	89,3	86,7	90,9	88,8
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	92,4	87,3	92,6	92,0
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,0	93,8	97,1	96,4
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,1	96,3	98,9	97,8
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	91,2	92,4	94,8	93,7
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,1	91,8	90,4
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	80,3	78,5	83,7	79,2
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	84,4	79,6	85,3	83,5
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,5	78,9	85,1	81,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,6	85,6	90,1	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2016, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

© DEFP

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2017 est de 87,9% (1) : 643 800 admis pour 732 700 candidats. Il diminue de 0,7 point par rapport à la session 2016.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,1% contre 85,6%, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons est stable par rapport à 2016. Dans la voie professionnelle, où il est le plus important, l'écart augmente : 6,2 points en 2017 contre 5,4 points en 2016. Il demeure quasi stable dans la voie technologique, passant de 2,6 points en 2016 à 2,7 points en 2017. À l'inverse, l'écart diminue pour le baccalauréat général et retrouve presque son niveau de 2015 : 2,7 points en 2017 contre 3,3 points en 2016.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2017, plus des trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Ils sont encore 12% à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et presque les deux tiers dans la voie technologique. Toutefois, presque 30% des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 12% dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8,8 points (+0,5 point par rapport à 2016). Il est de 7,6 points dans la voie générale (+0,2 point par rapport à 2016) et de 4,7 points dans la voie technologique (+0,6 point par rapport à 2016). L'augmentation des écarts provient de la forte baisse de la réussite chez les enfants d'ouvriers.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2017, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1999. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1999, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1999.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,6	89,1
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,9	91,8
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	90,6
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,5	89,1
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	92,1	91,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,4
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	80,1	78,9
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	85,5	85,1
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,5	81,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	86,3	85,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,8	90,1
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,6	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2017.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	610	95,3	25	86,2	3	100,0	638	94,9
17 ans	20 569	97,0	1 718	95,3	454	89,4	22 741	96,7
18 ans	266 555	93,3	81 577	93,7	75 878	86,5	424 010	92,1
19 ans	41 659	80,2	36 704	87,1	61 654	78,9	140 017	81,3
20 ans	6 633	68,1	6 779	79,3	21 117	75,0	34 529	74,4
21 ans	1 047	55,3	1 124	71,2	7 628	75,2	9 799	72,0
22 ans	263	43,9	273	63,3	3 120	77,5	3 656	72,3
23 ans	113	38,3	112	60,9	1 679	81,1	1 904	74,7
24 ans	60	33,9	54	55,1	1 086	83,6	1 200	76,2
25-29 ans	103	32,3	91	52,0	2 463	85,8	2 657	79,0
30 ans ou plus	102	30,1	31	31,3	2 488	86,4	2 621	79,0
Ensemble	337 714	90,6	128 488	90,4	177 570	81,5	643 772	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2017.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 658	94,3	1 674	94,8	2 207	88,8	9 539	93,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	31 137	90,9	11 734	91,6	15 968	84,4	58 839	89,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	115 305	94,7	19 988	93,5	13 677	87,3	148 970	93,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>18 306</i>	<i>95,3</i>	<i>2 367</i>	<i>93,8</i>	<i>1 010</i>	<i>88,0</i>	<i>21 683</i>	<i>94,8</i>
Professions intermédiaires	51 185	91,5	18 440	92,6	16 148	84,8	85 773	90,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 961</i>	<i>94,3</i>	<i>848</i>	<i>92,2</i>	<i>578</i>	<i>85,4</i>	<i>6 387</i>	<i>93,1</i>
Employés	58 830	89,6	26 753	90,9	28 251	83,0	113 834	88,1
Ouvriers	36 286	86,7	22 274	90,1	43 046	80,0	101 606	84,4
Retraités	5 071	89,5	2 116	89,9	3 758	77,5	10 945	85,1
Autres personnes sans activité professionnelle	24 554	82,4	15 196	85,2	15 642	74,3	55 392	80,6
Indéterminé	9 688	81,5	10 313	86,3	38 873	81,2	58 874	82,1
Ensemble	337 714	90,6	128 488	90,4	177 570	81,5	643 772	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

LES RÉSULTATS de la session 2017 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 78,7% dans une génération : 41,1% dans une série générale, 15,7% dans une série technologique, 21,9% dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Puis, elle augmente de trois points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). Depuis la session 2014 du baccalauréat, elle varie autour de 78%, soit treize points au-dessus du niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de dix points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec presque dix points à la session 2017, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de treize points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de trois points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles a diminué de plus d'un point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90%, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012. En 2017, les filles accèdent autant que les garçons au baccalauréat technologique.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2018 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2016 et 2017, et définitives pour la session 2015.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Océan et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information sur les apprentis (Sifa).

Insee

- Estimations démographiques, traitements DEPP.

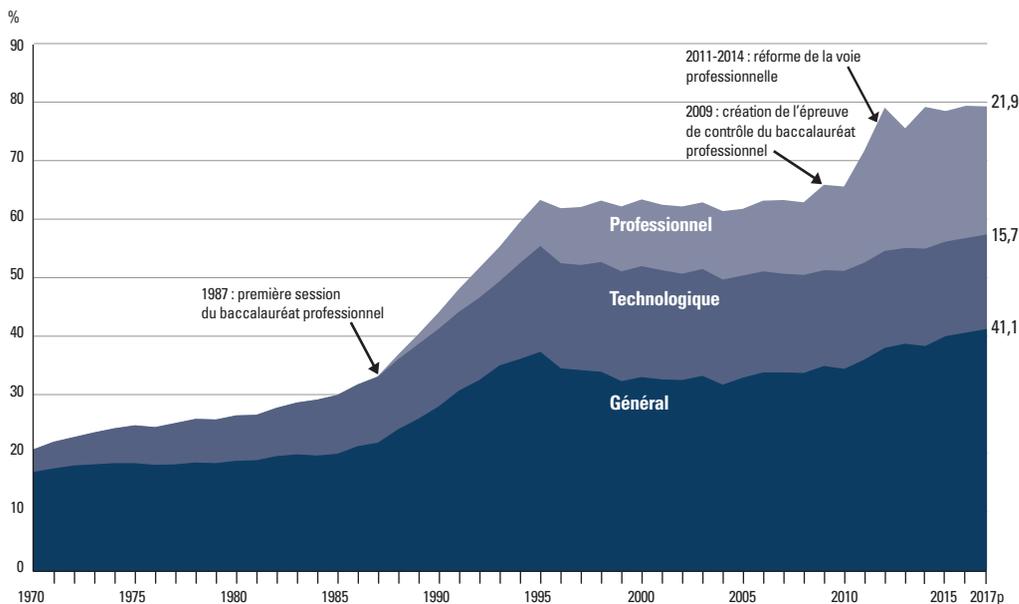
MAA

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

© DEFP

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2014	2015	2016p	2017p
Baccalauréat général											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	32,4	33,6	34,0	34,8
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	44,4	46,3	47,0	47,9
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	38,2	39,8	40,3	41,1
Baccalauréat technologique											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	15,2	15,5	15,7
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,3	16,1	15,8	15,7
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	16,2	15,7	15,7	15,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	24,5	23,7	24,1	23,5
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	23,9	20,8	20,8	20,3
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	24,2	22,3	22,5	21,9
Tous baccalauréats											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	72,1	72,6	73,6	74,0
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	85,6	83,2	83,6	83,8
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	78,6	77,7	78,5	78,7

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 53,7% en Guyane à 82,4% à Versailles à la session 2016 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et à Rennes où elle dépasse 80%. Les élèves de sixième de l'académie de Paris accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil. La voie professionnelle est importante à Rennes.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT en Corse, à Lyon et à Toulouse ou professionnel en Guadeloupe, en Martinique et à Clermont-Ferrand. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Nantes, Strasbourg, Caen, Dijon et Besançon.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte, La Réunion et Amiens où elle est inférieure à 71%. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les quatre académies. L'apprentissage est quasiment inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens.

Entre 2016 et 2017, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans moins de la moitié des académies. La baisse, qui concerne la majorité des académies, est plus marquée que la hausse. Que l'évolution globale soit positive ou négative, la voie professionnelle est à la baisse dans la très large majorité des académies.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information sur la formation des apprentis SIFA.

MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies et régions académiques	2016					2017 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	53,3	19,3	72,6	0,9	73,5	54,6	19,4	74,0
Grenoble	57,2	17,0	74,2	0,9	75,1	58,3	16,3	74,6
Lyon	60,0	16,4	76,4	0,7	77,1	60,6	15,8	76,4
Auvergne-Rhône-Alpes	57,7	17,1	74,9	0,8	75,7	58,7	16,6	75,3
Besançon	53,0	18,8	71,9	1,1	73,0	54,3	18,0	72,3
Dijon	53,7	17,5	71,1	1,2	72,3	53,7	17,5	71,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,4	18,1	71,4	1,1	72,6	53,9	17,7	71,6
Bretagne (Rennes)	60,1	20,1	80,1	0,7	80,8	59,5	18,6	78,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	56,4	17,5	73,9	1,0	74,9	55,5	17,0	72,5
Corse	60,8	17,6	78,3	0,1	78,4	62,5	13,9	76,4
Nancy-Metz	57,4	18,8	76,2	0,6	76,8	56,8	17,5	74,3
Reims	53,1	18,5	71,5	0,7	72,2	53,2	18,0	71,2
Strasbourg	56,8	16,0	72,8	1,3	74,0	57,9	15,6	73,5
Grand Est	56,1	17,8	73,9	0,9	74,7	56,3	17,0	73,2
Amiens	52,7	17,6	70,2	0,5	70,8	53,8	17,2	71,0
Lille	53,7	18,0	71,7	0,4	72,1	54,4	17,6	72,0
Hauts-de-France	53,4	17,9	71,2	0,4	71,7	54,2	17,5	71,7
Créteil	61,9	17,8	79,6	0,9	80,5	62,0	16,7	78,7
Paris	70,4	11,2	81,6	0,4	82,0	71,0	11,2	82,2
Versailles	67,0	14,6	81,6	0,8	82,4	67,0	14,0	81,0
Ile-de-France	65,6	15,2	80,8	0,7	81,6	65,8	14,6	80,4
Caen	53,1	18,6	71,7	1,2	72,9	54,4	16,7	71,0
Rouen	55,7	18,1	73,7	0,7	74,5	54,9	16,8	71,8
Normandie	54,5	18,3	72,9	0,9	73,8	54,7	16,8	71,4
Bordeaux	56,5	17,9	74,3	0,7	75,0	56,7	17,4	74,1
Limoges	56,0	18,1	74,0	0,5	74,5	57,0	17,9	74,9
Poitiers	56,0	17,2	73,2	0,9	74,1	55,8	18,1	73,9
Nouvelle-Aquitaine	56,3	17,7	73,9	0,7	74,7	56,5	17,7	74,1
Montpellier	55,9	16,4	72,3	0,2	72,6	55,8	16,5	72,3
Toulouse	58,8	18,2	77,1	0,4	77,4	58,5	17,7	76,2
Occitanie	57,4	17,4	74,7	0,3	75,0	57,2	17,1	74,3
Pays de la Loire (Nantes)	55,0	17,6	72,6	1,4	74,0	54,6	16,6	71,2
Aix-Marseille	56,7	15,1	71,8	0,5	72,3	57,2	15,3	72,5
Nice	57,3	14,6	71,9	0,6	72,6	57,9	14,2	72,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,9	14,9	71,9	0,5	72,4	57,4	14,9	72,3
Guadeloupe	53,0	22,0	75,0	0,0	75,0	53,6	19,4	73,1
Guyane	37,4	16,3	53,7	0,0	53,7	39,8	18,5	58,3
Martinique	57,1	21,6	78,6	0,2	78,8	53,3	20,6	73,9
Mayotte	46,0	17,3	63,4	0,0	63,4	44,0	17,3	61,2
La Réunion	50,0	17,0	67,0	0,0	67,0	49,2	16,2	65,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données 2017 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS-2018.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, les 671 900 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (55%) sont des CAP (y compris CAP agricole) et 42% des BEP (y compris BEP agricole). Au niveau IV, plus de la moitié (54%) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39% des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42% en 2008 à 49% en 2017, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2016 et 2017, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel baisse légèrement (-300 candidats) mais la baisse du taux de réussite, passant de 82,5% à la session 2016 à 81,5% à la session 2017, produit une forte baisse du nombre de lauréats (-2 300 lauréats).

Entre les sessions 2016 et 2017, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V, à l'exception des mentions complémentaires, baissent légèrement (-0,4 point pour le BEP, -0,8 point pour le CAP et +0,6 point pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, les évolutions sont plus contrastées. Les taux de réussite baissent pour le baccalauréat professionnel, le baccalauréat technologique et les mentions complémentaires de niveau IV (respectivement -0,9 point, -0,3 point et -0,8 point), mais augmentent pour les autres examens de niveau IV (+1,2 point pour les brevets professionnels, +1,0 point pour les BT/BMA).

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique et aux BT, BMA, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions quasiment identiques. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les apprentis sont majoritaires parmi les candidats (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2,3 points au CAP, de 5,6 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+3,1 points).

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18,11 ; 17,08 ; 16,08 ; 15,11 ; 14,17.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

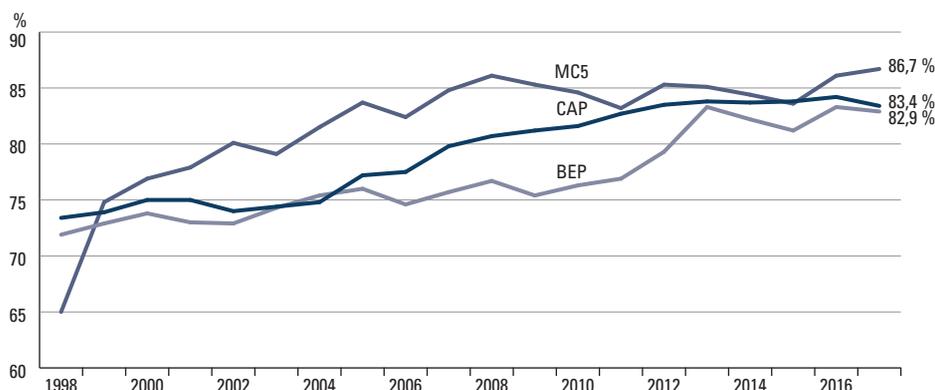
Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

© DEPP

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2017 (1).

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP (2)	BEP (2)	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)
Formation sous statut scolaire								
Admis	72 497	133 977	2 743	s.o.	833	127 115	154 141	845
Taux de réussite	86,8	83,8	90,6	s.o.	85,9	91,0	81,7	85,7
Formation sous statut apprenti								
Admis	60 487	5 318	4 841	13 053	348	—	17 252	932
Taux de réussite	84,5	87,7	85,0	77,4	83,9	—	83,7	88,8
Enseignement à distance								
Admis	1 716	79	n.s.	60	—	307	295	—
Taux de réussite	66,4	59,4	n.s.	52,6	—	57,5	64,1	—
Formation continue								
Admis	23 592	1 187	870	2 971	n.s.	n.s.	4 176	392
Taux de réussite	85,9	77,6	85,8	76,4	n.s.	n.s.	84,2	87,7
Autres (candidats libres, etc.)								
Admis	32 079	6 230	102	629	n.s.	1 065	1 706	n.s.
Taux de réussite	74,3	65,4	74,5	50,7	n.s.	53,8	54,7	n.s.
Total des candidats								
Présents	228 395	177 039	9 876	22 105	1 393	142 157	217 754	2 499
Admis	190 371	146 791	8 559	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179
Taux de réussite	83,4	82,9	86,7	75,6	85,1	90,4	81,5	87,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

© DEPP

A LA SESSION 2017, 190 400 candidats au CAP y compris agricole et 146 800 candidats au BEP y compris agricole ont obtenu leur diplôme. Depuis la session 2013, le BEP est devenu une certification intermédiaire présentée par les candidats au baccalauréat professionnel sous statut scolaire non titulaires d'un autre diplôme de niveau V. Le taux de réussite est de 83,4% au CAP et de 82,9% au BEP (1). Les taux de réussite aux deux examens sont en baisse par rapport à la session 2016 (respectivement -0,8 point et -0,4 point).

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 0,7 point à la session 2017, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est en baisse, mais reste élevé : il est de 4,2 points en faveur des filles.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 45% ont 18 ans, soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 91,0% contre 84,9% à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,5% à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 8,5 points (respectivement 89,0% et 80,5%). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 90,5%.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 49% d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont 15 800 trentenaires en 2017 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est supérieur de 3,9 points à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent un an de retard au moment de l'examen : 36% des diplômés scolaires et 30% des diplômés apprentis ont 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 87,6%, soit un écart de 6,3 points avec ceux âgés de 18 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2017, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en l'an 2000. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre de l'an 2000, à 17 ans et demi, s'il est né au début de l'année 2000.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAP										
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7
Ensemble	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2	83,4
BEP										
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2
Ensemble	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3	82,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2017.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	131	91,0	12	n.s.	7	n.s.	150	89,8
17 ans	22 616	91,0	11 449	89,0	396	77,8	34 461	90,1
18 ans	32 274	84,9	18 672	80,5	2 568	70,5	53 514	82,5
19 ans	9 759	83,4	10 822	81,0	3 689	70,1	24 270	80,0
20 ans	3 607	86,3	6 546	84,8	3 252	73,4	13 405	82,1
21 ans	1 393	86,6	4 284	88,3	2 881	73,1	8 558	82,3
22 ans	610	88,9	2 842	89,7	2 551	74,7	6 003	82,6
23 ans	372	91,4	1 927	90,8	2 215	75,8	4 514	82,8
24 ans	251	88,7	1 309	91,7	2 082	77,0	3 642	82,5
25 ans	1 423	89,5	999	90,5	2 158	79,8	4 580	84,8
26-29 ans	–	–	1 207	91,2	7 729	80,7	8 936	82,0
30-39 ans	–	–	242	91,3	15 817	82,3	16 059	82,4
40 ans ou plus	–	–	165	88,2	12 025	80,8	12 190	80,9
Âge inconnu	61	74,4	11	n.s.	17	85,0	89	75,4
Total	72 497	86,8	60 487	84,5	57 387	78,4	190 371	83,4
dont filles	30 685	89,7	15 976	87,8	40 212	78,3	86 873	83,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2017.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	414	89,6	3	n.s.	20	n.s.	437	89,2
17 ans	71 430	87,6	1 611	91,2	1 601	74,3	74 642	87,3
18 ans	48 309	81,3	1 608	88,3	2 137	66,5	52 054	80,8
19 ans	9 900	75,5	813	82,3	1 329	57,2	12 042	73,3
20 ans	2 797	74,4	490	83,5	549	60,3	3 836	72,9
21 ans	688	73,7	262	85,6	268	64,7	1 218	73,7
22 ans	213	72,9	164	86,3	146	64,0	523	73,7
23 ans	67	77,9	102	89,5	90	67,7	259	77,8
24 ans	27	71,1	82	88,2	70	67,3	179	76,2
25 ans	132	90,4	66	93,0	73	75,3	271	86,3
26-29 ans	–	–	86	90,5	222	72,5	308	76,8
30-39 ans	–	–	19	n.s.	418	75,3	437	76,1
40 ans ou plus	–	–	12	n.s.	573	79,5	585	79,6
Total	133 977	83,8	5 318	87,7	7 496	67,0	146 791	82,9
dont filles	64 142	86,3	1 422	87,7	3 439	68,3	69 003	85,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 514 700 candidats ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 190 350 lauréats pour le CAP, 146 800 pour le BEP et 177 550 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 81 % (83,4 % au CAP, 82,9 % au BEP et 81,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est en baisse, mais le nombre de lauréats est en hausse dans le domaine de la production comme dans celui des services (+6 800 admis). Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel recule (-2 300 admis).

Les spécialités de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP : 55 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme relevant de ce domaine. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 55 % des lauréats).

Pour le CAP, les métiers de « l'Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 33 % des admis du domaine de la production. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (33 % des admis), « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » (22 % des admis) et « Commerce et vente » (17 % des admis). Le taux de réussite au CAP est légèrement supérieur dans le domaine de la production. Il varie de 73,7 % dans les « Spécialités pluritechnologiques des transformations » à 97,4 % dans les « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ».

Le taux de réussite au BEP est quasi-identique dans les deux domaines de spécialités. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 62 % des lauréats. 46 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes suivants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important (11 % des lauréats). Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

1 Répartition des admis au CAP, BEP et baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2017.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		BEP (1)		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	566	81,7	567	75,9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	995	86,5	—	—	601	83,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	67	95,7	1 690	93,3	836	85,9
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 708	95,2	993	87,5	1 951	79,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	759	93,6	5 622	92,8	5 713	79,6
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	113	94,2	1 395	89,3	1 393	88,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 062	94,3	4 303	84,3	2 824	81,7
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	151	73,7	565	86,8	1 070	81,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	34 810	82,1	5 327	86,5	7 312	87,5
222 Transformations chimiques et apparentées	8	n.s.	249	82,2	—	—
223 Métallurgie	793	88,1	—	—	59	73,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	349	89,3	118	88,1	132	87,4
225 Plasturgie, matériaux composites	169	85,4	379	84,6	341	74,3
226 Papier, carton	5	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 241	83,8	3 228	72,2	2 874	74,3
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 099	80,6	2 176	76,2	2 385	78,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 910	92,7	1 084	84,9	1 315	81,1
232 Bâtiment : construction et couverture	4 896	78,5	890	76,1	1 096	76,3
233 Bâtiment : finitions	8 485	79,6	1 100	75,0	1 073	75,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 373	82,7	3 121	81,6	3 043	76,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	404	89,6	25	75,8	12	52,2
241 Textile	118	90,1	—	—	—	—
242 Habillement	1 918	83,1	2 553	81,3	2 671	83,0
243 Cuir et peaux	700	90,7	179	81,4	223	87,1
250 Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	—	—	6 288	84,2	6 293	76,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	681	81,5	2 596	79,4	2 634	75,5
252 Moteurs et mécanique auto	15 760	87,3	—	—	7 919	75,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	833	94,6	—	—	966	92,9
254 Structures métalliques	9 854	84,2	418	77,8	4 009	76,4
255 Électricité, électronique	5 041	79,9	18 219	81,3	20 155	79,4
Total spécialités de la production	104 302	83,6	63 084	82,8	79 467	79,2
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	20 335	76,7
311 Transport, manutention, magasinage	4 795	88,0	2 761	84,4	4 230	80,5
312 Commerce, vente	14 392	86,0	29 600	82,4	33 525	83,1
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	727	86,4	969	85,4	1 003	87,4
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	285	83,6	1 801	87,1	1 771	85,4
324 Secrétariat, bureautique	—	—	17 943	74,4	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 216	97,4	25 898	90,6	27 572	88,9
331 Santé	92	86,0	519	81,9	951	84,7
332 Travail social	28 234	79,5	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 444	83,2	3 549	83,3	3 568	84,7
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	8	n.s.	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	19 183	82,0	10	n.s.	3 016	89,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 182	83,1	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	862	82,3	657	80,1	829	80,4
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 649	90,0	—	—	1 303	92,6
Total spécialités des services	86 069	83,1	83 707	83,0	98 103	83,5
Ensemble des spécialités	190 371	83,4	146 791	82,9	177 570	81,5
Session 2016, toutes spécialités	183 618	84,2	147 372	83,3	179 841	82,5
Spécialités de la production	101 391	84,2	62 950	82,7	80 766	80,3
Spécialités des services	82 227	84,2	84 422	83,8	99 075	84,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2017, 83,1 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

A LA SESSION 2017, 180 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 135 700 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 800 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est en hausse de 0,6% par rapport à la session 2016.

Le taux de réussite des présents à l'examen (75,2%) est en hausse de 1,1 point par rapport à celui de la session précédente après être resté stable en 2016. Ce taux est légèrement plus faible pour les BTS agricoles : 74,8%. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2017 est en hausse de 2% sur un an.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 40,7% de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 49,3% des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,3%). *A contrario*, elles sont fortement représentées dans les spécialités des services (61,8%).

Avec 112 300 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (62,2%) (2). L'apprentissage représente 16,2% de l'ensemble des candidats et 26,8% des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,2%. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) s'effrite depuis dix ans (36,3% en 2017 contre 53,7% en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). Cette évolution est néanmoins beaucoup moins marquée au cours des dernières années. La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 31,6% en 2017 (30,6% en 2015, 10% en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure le plus faible, mais il continue d'augmenter en 2017 pour atteindre 62,7% par rapport aux sessions précédentes. Il augmente également pour les bacheliers technologiques (78,8%) et pour les bacheliers généraux (87,2%).

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2017, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2017.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	8 345	6 784	81,3	1 115	997	89,4	9 460	7 781	82,3	11,8
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 817	5 580	71,4	3 987	3 115	78,1	11 804	8 695	73,7	33,8
22	Transformations	4 475	3 576	79,9	2 637	2 245	85,1	7 112	5 821	81,8	37,1
23	Génie civil, construction et bois	5 000	3 777	75,5	1 667	1 342	80,5	6 667	5 119	76,8	25,0
24	Matériaux souples	107	98	91,6	1 066	962	90,2	1 173	1 060	90,4	90,9
25	Mécanique, électricité, électronique	17 585	12 966	73,7	563	453	80,5	18 148	13 419	73,9	3,1
	Total domaines de la production	43 329	32 781	75,7	11 035	9 114	82,6	54 364	41 895	77,1	20,3
30	Spécialités plurivalentes des services	119	95	79,8	377	304	80,6	496	399	80,4	76,0
31	Échanges et gestion	31 635	22 394	70,8	41 934	31 569	75,3	73 569	53 963	73,4	57,0
	<i>dont : 31209 - Management des unités commerciales</i>	10 496	7 191	68,5	11 371	8 678	76,3	21 867	15 869	72,6	52,0
	<i>31210 - Négociation et relation client</i>	6 109	4 545	74,4	5 424	4 287	79,0	11 533	8 832	76,6	47,0
	<i>31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen</i>	2 180	1 405	64,4	9 932	6 949	70,0	12 112	8 354	69,0	82,0
	<i>31408 - Comptabilité et gestion</i>	5 829	4 017	68,9	6 695	4 812	71,9	12 524	8 829	70,5	53,5
32	Communication et information	10 420	7 629	73,2	13 965	10 966	78,5	24 385	18 595	76,3	57,3
33	Services aux personnes	4 839	3 533	73,0	20 343	15 422	75,8	25 182	18 955	75,3	80,8
34	Services à la collectivité	1 207	878	72,7	1 396	1 059	75,9	2 603	1 937	74,4	53,6
	Total domaines des services	48 220	34 529	71,6	78 015	59 320	76,0	126 235	93 849	74,3	61,8
	Total BTS	91 549	67 310	73,5	89 050	68 434	76,8	180 599	135 744	75,2	49,3
	<i>dont : BTS agricoles</i>	9 025	6 487	71,9	5 365	4 279	79,8	14 390	10 766	74,8	37,3
	<i>BTS maritimes</i>	29	28	96,6	5	5	100,0	34	33	97,1	14,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2017.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	112 253	62,2	90 277	66,5	80,4
Public	77 723	43,0	62 980	46,4	81,0
Privé sous contrat	22 834	12,6	19 636	14,5	86,0
Privé hors contrat	11 696	6,5	7 661	5,6	65,5
Apprentissage (CFA)	29 262	16,2	22 185	16,3	75,8
Formation continue (Greta)	25 663	14,2	18 212	13,4	71,0
Enseignement à distance	3 667	2,0	1 380	1,0	37,6
Individuels	9 754	5,4	3 690	2,7	37,8
Total BTS	180 599	100,0	135 744	100,0	75,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2017.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	44 087	26,5	38 437	30,8	87,2
Série S	15 761	9,5	13 728	11,0	87,1
Série ES	19 831	11,9	17 415	13,9	87,8
Série L	8 495	5,1	7 294	5,8	85,9
Baccalauréat technologique	60 342	36,3	47 525	38,0	78,8
Série STI, STI2D, STD2A	15 473	9,3	12 958	10,4	83,7
Série STL	3 186	1,9	2 422	1,9	76,0
Série STT, STG, STMG	35 102	21,1	26 937	21,6	76,7
Série SMS, ST2S	4 503	2,7	3 424	2,7	76,0
Série hôtellerie	1 649	1,0	1 434	1,1	87,0
Autres séries (TMD, STAV)	429	0,3	350	0,3	81,6
Baccalauréat professionnel	52 567	31,6	32 972	26,4	62,7
Domaines de la production	15 882	9,6	10 741	8,6	67,6
Domaines des services	25 947	15,6	15 366	12,3	59,2
Domaine indéterminé	10 738	6,5	6 865	5,5	63,9
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 213	5,5	6 044	4,8	65,6
Total BTS (hors BTS agricoles)	166 209	100,0	124 978	100,0	75,2
BTS agricoles (1)	14 390		10 766		74,8
Total BTS	180 599		135 744		75,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2017, plus des deux tiers des admis au BTS (93 800). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités.

Par rapport à la session 2016, les effectifs de diplômés d'un BTS augmentent dans le domaine de la production (+1,7%) et dans celui des services (+2,1%).

Le nombre d'admis dans le groupe de spécialités « Commerce, vente », est en nette hausse de 5,0% sur un an (soit 1 400 diplômés de plus que l'année dernière dans ce groupe de spécialités). Celle-ci s'explique principalement par la hausse du taux de réussite (+3 points par rapport à 2016).

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (77,1%) que dans celui des services (74,3%). L'écart s'est légèrement réduit entre les sessions 2016 et 2017, le taux de réussite dans le domaine de la production augmentant de 0,8 point et celui du domaine des services de 1,1 point.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (76,8%) dépasse de 3,3 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2017, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac +2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2016 et 2017.

Groupes de spécialités de formation	2016				2017			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 389	78,3	76,8	83,6	3 683	82,5	80,4	90,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 004	80,9	80,7	84,6	4 098	82,1	81,9	85,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 311	75,6	74,5	77,4	3 510	74,5	73,6	76,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 388	77,0	75,9	79,6	1 499	76,4	75,3	79,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	989	82,7	77,8	86,4	976	81,9	78,5	84,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 417	73,1	68,8	81,3	1 463	75,3	72,3	81,0
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 540	72,1	70,8	77,0	1 247	62,4	61,1	68,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	151	89,3	89,8	87,8	161	86,1	85,6	87,8
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 813	81,8	77,9	84,4	1 809	82,7	77,7	85,9
222 Transformations chimiques et apparentées	1 447	80,8	78,7	82,1	1 553	83,1	81,4	84,2
223 Métallurgie	368	78,6	78,8	76,9	357	77,1	76,1	87,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	26	86,7	50,0	95,8	35	79,5	77,8	80,8
225 Plasturgie, matériaux composites	236	75,4	74,6	84,6	258	76,6	76,7	75,0
226 Papier, carton	17	85,0	81,3	100,0	16	80,0	77,8	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 550	79,0	78,9	81,4	1 632	81,4	81,2	89,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 658	74,5	73,1	77,0	2 561	75,4	73,2	79,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 343	76,6	76,3	79,5	1 320	79,8	79,6	81,7
232 Bâtiment : construction et couverture	154	62,6	63,3	56,0	136	59,4	58,3	69,6
233 Bâtiment : finitions	329	70,9	66,4	77,4	411	79,2	72,0	87,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	715	82,5	82,3	84,8	691	79,8	79,8	79,5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	108	93,9	94,4	93,8	121	91,0	83,3	92,2
242 Habillement	880	88,5	92,0	88,2	852	89,9	92,4	89,6
243 Cuir et peaux	74	96,1	100,0	95,0	87	94,6	100,0	93,9
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 568	73,3	72,9	82,5	5 575	74,4	74,0	83,3
252 Moteurs et mécanique auto	1 534	67,1	67,1	69,0	1 688	70,1	70,2	66,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	286	91,4	91,6	88,9	258	90,8	89,8	100,0
254 Structures métalliques	834	74,4	74,3	80,0	868	74,1	74,1	73,3
255 Électricité, électronique	5 079	73,4	73,2	80,0	5 030	74,1	74,0	77,6
Total des spécialités de la production	41 208	76,3	74,9	81,6	41 895	77,1	75,7	82,6
300 Spécialités plurivalentes des services	408	78,9	75,0	80,1	399	80,4	79,8	80,6
311 Transport, manutention, magasinage	1 244	67,9	67,6	69,1	1 380	70,9	70,0	73,8
312 Commerce, vente	27 864	72,3	68,9	75,5	29 261	75,3	71,8	78,6
313 Finances, banque, assurances	6 055	74,5	72,6	75,7	6 139	75,7	73,1	77,4
314 Comptabilité, gestion	17 126	69,4	67,7	70,2	17 183	69,7	67,7	70,7
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 354	76,3	68,0	78,8	3 428	77,8	72,5	79,5
321 Journalisme et communication	235	88,7	81,6	89,9	243	91,4	76,9	93,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	426	75,7	68,4	82,9	447	79,3	73,7	84,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 680	78,9	74,8	82,4	2 873	81,3	76,8	84,8
324 Secrétariat, bureautique	6 672	74,5	70,4	75,2	6 771	75,6	73,9	75,9
326 Informatique, traitement de l'information	4 780	75,0	75,1	73,7	4 833	72,5	72,3	75,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 542	81,6	78,0	81,8	2 363	76,6	67,6	77,1
331 Santé	4 043	61,1	57,1	62,4	4 022	59,1	58,5	59,3
332 Travail social	3 039	80,4	73,2	80,8	2 899	78,4	73,4	78,6
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 907	84,6	79,0	87,2	7 848	85,8	80,9	88,1
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 706	69,7	40,0	69,8	1 823	74,4	73,3	74,4
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	977	71,9	72,3	70,7	1 021	73,4	73,4	73,4
345 Application des droits et statuts des personnes	878	68,3	65,9	68,8	916	75,6	69,2	76,8
Total des spécialités des services	91 936	73,2	70,3	75,0	93 849	74,3	71,6	76,0
Ensemble des spécialités	133 144	74,1	72,5	75,8	135 744	75,2	73,5	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2017, 29 261 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 75,3 % (71,8 % pour les hommes, 78,6 % pour les femmes).

© SIES

À LA SESSION 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 700 dont 28 600 dans le secteur des services (60,1%) et 19 100 dans le secteur de la production (39,9%) (1). Deux spécialités des services, « Techniques de commercialisation » et « Gestion des entreprises et des administrations » regroupent 35,6% des diplômes délivrés.

Bien que les effectifs de deuxième année du DUT aient légèrement diminué (-0,2% entre les rentrées 2014 et 2015), le nombre de diplômes délivrés augmente à la session 2016, mais de manière plus modérée que l'an passé (+0,2% par rapport à 2015 après +2,0% entre 2014 et 2015). Le nombre de diplômés augmente dans le secteur de la production (+1,4% après +0,9% entre 2014 et 2015), alors qu'il baisse cette année dans le secteur des services (-0,6% après +2,7% entre 2014 et 2015).

La part des femmes parmi les diplômés de DUT à la session 2016 reste stable cette année (42,0%), même si la tendance générale entre 2010 et 2016 est une diminution de 1,7 point de la part des DUT délivrés à des femmes.

Les étudiantes représentent 25,7% des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement depuis 2012. Cette année, la part d'étudiantes augmente légèrement : +0,2 point entre les sessions 2015 et 2016 (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (52,9%).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil-construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.15.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2010		2011	2012	2013	2014	2015	2016	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)	18	72,2	19	22	29	18			
Chimie	1 390	56,3	1 332	1 369	1 343	1 394	1 303	1 269	59,5
Génie biologique	2 831	68,7	2 836	2 912	2 791	2 815	2 938	2 920	66,7
Génie chimique - génie des procédés	489	43,4	466	466	477	440	412	440	39,8
Génie civil	1 997	14,8	1 741	2 072	1 875	1 902	11		
Génie civil-construction durable (2)						167	1 945	1 972	16,8
Génie du conditionnement et de l'emballage	115	57,4	117	129	105	114			
Packaging, emballage et conditionnement (3)							120	158	56,3
Génie électrique et informatique industrielle	2 786	6,4	2 790	2 955	2 818	2 967	2 827	2 775	8,0
Génie industriel et maintenance	669	7,8	706	691	652	687	728	732	8,2
Génie mécanique et productique	2 603	7,7	2 655	2 592	2 649	2 602	2 801	2 930	7,1
Génie thermique et énergie	985	11,0	984	922	818	822	814	768	11,1
Hygiène, sécurité et environnement	778	38,0	768	801	780	767	764	781	28,4
Mesures physiques	1 779	23,2	1 852	1 830	1 737	1 744	1 793	1 840	20,0
Qualité, logistique industrielle et organisation	826	29,1	847	743	759	812	836	849	29,1
Réseaux et télécommunications	992	7,9	1 078	1 043	961	997	1 090	1 165	9,0
Science et génie des matériaux	361	16,3	401	377	424	369	405	457	18,2
Ensemble secteur de la production	18 619	26,5	18 592	18 924	18 218	18 617	18 787	19 056	25,7
Carrières juridiques	900	82,0	851	861	916	982	1 004	978	82,1
Carrières sociales	1 366	82,7	1 336	1 461	1 461	1 474	1 455	1 395	81,4
Gestion des entreprises et des administrations	8 531	59,2	8 133	8 249	8 229	8 198	8 544	8 416	58,5
Gestion administrative et commerciale	712	66,4	739	819	838	708			
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)						209	919	899	67,2
Gestion, logistique et transport	1 286	39,3	1 182	1 056	1 020	1 082	1 121	1 084	31,5
Information-communication	1 967	82,0	1 919	1 932	1 894	1 794	1 849	1 836	78,3
Informatique	3 174	10,7	3 064	3 069	3 221	3 094	3 492	3 490	7,7
Services et réseaux de communications	1 276	31,8	1 358	1 403	1 352	1 418			
Métiers du multimédia et de l'Internet (5)							1 513	1 579	33,6
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	322	38,2	481	422	377	430	401	398	33,4
Statistiques et traitement informatique des données	130	40,8							
Techniques de commercialisation	9 048	58,7	8 706	8 707	8 738	8 673	8 531	8 569	57,9
Ensemble secteur des services	28 712	54,8	27 769	27 979	28 046	28 062	28 829	28 644	52,9
Total	47 331	43,7	46 361	46 903	46 264	46 679	47 616	47 700	42,0

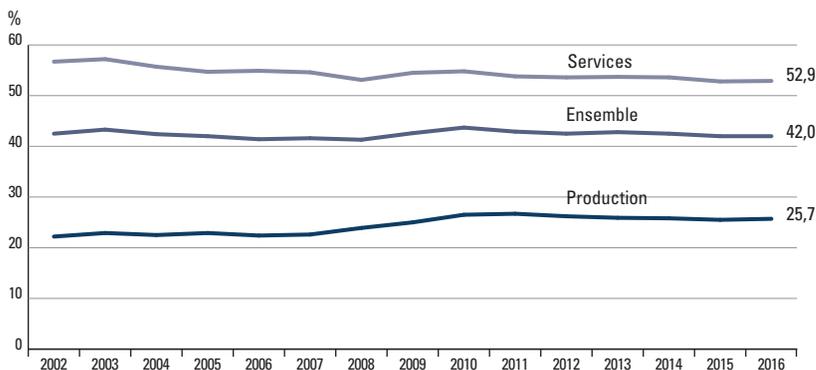
© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.
- « Génie civil » avant 2013-2014.
- « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.
- « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.
- « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.
- « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : en 2016, 47 700 DUT ont été délivrés dont 42,0 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2016, 25,7 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,0 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

P ARMI LES ÉTUDIANTS INSCRITS pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2013, 67% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 10% après une année supplémentaire, à la session 2016 (1). La réussite varie peu d'une année sur l'autre : pour les cohortes 2005 à 2013, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 78% (cohorte 2006) et 76% (cohorte 2009).

La grande majorité des étudiants (97%) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99%) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86%), car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 21% des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 1% seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (70%) que dans celui de la production (61%). Toutefois l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue lorsqu'on y ajoute la réussite en trois ans, qui est de 13% dans le secteur de la production contre 8% dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : dans le secteur des services, l'écart varie de 16 points entre la réussite en « Information communication » (87% en deux ou trois ans) et en « Informatique » (71%). Dans celui de la production, l'écart est tout aussi important : de 15 points entre « Génie biologique » (83%) et « Génie industriel et maintenance » (68%).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant. Sur deux ou trois ans, les taux de réussite sont de 83% pour les bacheliers généraux, contre 64% pour les bacheliers technologiques et 51% pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois, l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence. Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2013-2014.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. Quatre spécialités de DUT ont changé d'intitulé à la rentrée 2013-2014.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 17.19.

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Effectifs (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 678	2,9	61,0	60,7	13,3	11,6	74,3	72,2
Génie biologique	3 253	5,6	73,6	73,3	9,7	8,8	83,3	82,1
Génie chimique-génie des procédés	557	1,0	59,1	58,5	16,3	13,8	75,4	72,4
Génie civil-construction durable	2 455	4,2	62,9	62,5	12,5	10,8	75,4	73,3
Génie électrique et informatique industrielle	3 833	6,6	54,8	54,3	14,5	12,0	69,2	66,2
Génie industriel et maintenance	994	1,7	53,9	53,7	14,1	12,5	68,0	66,2
Génie mécanique et productive	3 729	6,5	58,8	58,2	14,1	11,9	72,9	70,1
Génie thermique et énergie	1 136	2,0	55,9	55,5	14,1	12,0	70,0	67,4
Hygiène sécurité environnement	940	1,6	67,0	66,6	9,9	9,0	76,9	75,6
Mesures physiques	2 252	3,9	61,0	60,5	17,1	13,8	78,0	74,3
Packaging, emballage et conditionnement	140	0,2	72,1	71,4	9,3	7,9	81,4	79,3
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 022	1,8	65,9	65,7	9,6	8,4	75,5	74,1
Réseaux et télécommunications	1 440	2,5	58,6	58,1	13,3	11,5	71,9	69,6
Sciences et génie des matériaux	512	0,9	59,4	59,0	16,0	14,3	75,4	73,2
Total du secteur de la production	23 941	41,4	61,3	60,9	13,3	11,4	74,6	72,2
Carrières juridiques	1 242	2,1	68,0	67,6	7,3	6,3	75,4	73,8
Carrières sociales	1 664	2,9	78,1	77,6	3,8	3,5	81,9	81,1
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 071	1,9	71,1	70,8	8,2	7,8	79,4	78,6
Gestion des entreprises et des administrations	9 995	17,3	68,6	67,9	8,8	7,5	77,3	75,3
Gestion logistique et transport	1 357	2,3	64,0	63,7	9,1	8,4	73,0	72,1
Information communication	1 804	3,1	83,9	83,5	3,5	3,3	87,4	86,8
Informatique	4 606	8,0	57,2	56,9	14,1	11,6	71,3	68,5
Métiers du multimédia et de l'Internet	1 784	3,1	73,9	73,2	6,4	5,4	80,3	78,6
Statistiques et informatique décisionnelle	526	0,9	58,6	58,2	14,3	12,2	72,8	70,3
Techniques de commercialisation	9 800	17,0	75,3	74,5	6,3	5,7	81,6	80,2
Total du secteur des services	33 849	58,6	70,2	69,6	8,2	7,1	78,4	76,7
Ensemble	57 790	100,0	66,5	66,0	10,3	8,8	76,8	74,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 57 790 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2013. 76,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (66,5 % en deux ans, 10,3 % en trois ans).

© SIES

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 207	70,8	82,6	8 023	76,0	84,6	72,6	83,3
Économique	396	66,4	76,0	13 181	77,6	84,3	77,3	84,1
Littéraire	22	n.s.	n.s.	1 704	74,8	79,9	74,6	80,0
Baccalauréat général	15 625	70,7	82,4	22 908	76,9	84,1	74,4	83,4
Techno STI/STI2D/STD2A	5 154	41,3	58,7	1 416	48,0	62,4	42,8	59,5
Techno STG	168	42,9	54,2	7 097	59,6	69,2	59,3	68,9
Autres technos	1 324	44,7	60,8	483	66,5	73,7	50,5	64,3
Baccalauréat technologique	6 646	42,1	59,0	8 996	58,2	68,4	51,3	64,4
Baccalauréat professionnel	540	33,1	45,6	1 118	43,0	53,0	39,8	50,5
Ensemble des bacheliers	22 811	61,5	74,7	33 022	70,6	78,8	66,9	77,1
Non-bacheliers	1 130	58,3	72,2	827	54,9	63,8	56,9	68,7
Total	23 941	61,3	74,6	33 849	70,2	78,4	66,5	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 15 625 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2013 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 82,4 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (70,7 % en deux ans, 11,7 % en trois ans).

© SIES

En 2016, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 2,1 % par rapport à la session 2015, soit 180 800 licences, dont 133 100 licences générales et 47 800 licences professionnelles. Le nombre de licences générales délivrées augmente cette année de 3,6 %.

Depuis leur création en 2000-2001 et jusqu'à la session 2015, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 35 000 à 47 800 entre les sessions 2007 et 2016, soit une augmentation de 3,5 % en moyenne annuelle. Cependant, le nombre de licences professionnelles délivrées diminue à la session 2016 (-2,0 %).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (128 800) est de nouveau en hausse cette année (+2,0 %) après deux années de baisse consécutives. Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter à un rythme élevé cette année encore (+25,7 %). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté à la session 2011. Il diminue fortement cette année : 11 200 masters recherche et 37 600 masters professionnels ont été délivrés à la session 2016. La création des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en 2013, en même temps que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), expliquait mécaniquement une partie de la forte hausse du nombre de diplômés en master en 2015 et explique toujours une forte part de l'évolution totale (+7,2 % entre les sessions 2015 et 2016, +41,5 % entre les sessions 2014 et 2015). Ils représentent, en 2016, 13,8 % des délivrances de masters, soit près de 17 800 diplômés.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités diminue cette année, avec 6,8 % de diplômés en moins par rapport à la session précédente. La baisse concerne toutes les disciplines à l'exception des Staps.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, l'université de Lorraine ainsi que les Comue de Grenoble et de Paris-Est.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.22.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777	
Licences générales	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 992
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053	
Masters professionnels	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 889	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570	
Masters recherche	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189	
Masters indifférenciés	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
2016	10 843	14 799	447	32 341	19 593	1 358	684	80 065	
Doctorats (y.c. HDR)	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

A LA SESSION 2016, environ 180 800 licences LMD et 128 800 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2016, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des six années précédentes. En cursus licence, un tiers des diplômes ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exception avec quatre sur dix délivrées en sciences ainsi qu'en économie, gestion. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2016.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence générale et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2016 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,1 % des diplômés.

En 2016, 11 300 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 200 thèses (45,6 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines (57,9 % des diplômés), en médecine, pharmacie, odontologie (55,6 %) et en droit, sciences politiques (52,3 %). Leur part en sciences augmente cette année (+1,1 point entre les sessions 2015 et 2016). Elle avait diminué l'an passé après plusieurs années de progression (-0,5 point entre les sessions 2014 et 2015 après +0,8 point entre 2013 et 2014 et +0,4 point entre 2012 et 2013). Près de 1 700 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de la moitié en sciences.

En 2016, 33 300 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, l'université de Lorraine ainsi que les Comue de Grenoble et de Paris-Est.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2016 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (382 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 416 diplômés), les magistères (400 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (896 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.17 et 8.18, les diplômes d'ingénieurs en 8.22.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2016

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 652	77,3	21 343	68,8	22 995	69,4
Économie, gestion	19 266	62,0	16 338	54,7	35 604	58,6
Administration économique et sociale	1 287	59,8	5 317	62,3	6 604	61,8
Lettres, langues et sciences humaines	5 941	64,2	54 721	74,7	60 662	73,7
Sciences	18 852	27,8	27 620	43,5	46 472	37,1
Staps	502	42,8	7 690	33,3	8 192	33,9
Médecine, pharmacie, odontologie	277	80,9	24	62,5	301	79,4
Total	47 777	49,1	133 053	61,9	180 830	58,5
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	52 442	48,5	169 654	59,7	222 096	57,0

© SIES

Cursus master (suite)	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	6 618	65,7	1 941	65,5	10 843	65,6	19 402	65,6
Économie, gestion	13 797	53,9	521	43,4	14 799	56,2	29 117	54,9
Administration économique et sociale	462	59,3			447	66,9	909	63,0
Lettres, langues et sciences humaines	8 910	73,6	4 567	63,5	32 341	74,6	45 818	73,3
Sciences	6 768	38,3	3 759	41,3	19 593	40,3	30 120	40,0
Staps	648	36,1	86	46,5	1 358	37,2	2 092	37,2
Médecine, pharmacie, odontologie	367	62,7	315	64,1	684	68,4	1 366	65,9
Total	37 570	57,7	11 189	55,3	80 065	60,9	128 824	59,5
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	43 632	56,7	15 179	55,4	99 274	61,1	158 085	59,4

© SIES

Cursus doctorat (suite)	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	723	52,3	59	35,6
Économie, gestion et administration économique et sociale	588	42,2	110	44,5
Lettres, langues et sciences humaines	2 729	57,9	320	50,6
Sciences	6 965	40,3	986	28,7
Staps	105	29,5	14	14,3
Médecine, pharmacie, odontologie	232	55,6	177	33,9
Total	11 342	45,6	1 666	34,6

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2016

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 314	63,2	1 085	57,7	2 828	68,6	10 227	64,1
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 064	55,4	1 126	56,8	2 605	67,0	10 795	58,3
Capacité en médecine	1 248	54,6					1 248	54,6
DES, DIS, DESC	7 841	60,7	80	71,3	275	72,0	8 196	61,2
AFS, AFSA	19	89,5					19	89,5
DE sage-femme	732	95,9					732	95,9
Doctorats (y.c. HDR)	316	43,7	18	38,9	75	58,7	409	46,2
Licence générale	24	62,5					24	62,5
Licence professionnelle	120	88,3			157	75,2	277	80,9
Master LMD	936	67,1			430	63,3	1 366	65,9
Total	24 614	60,7	2 309	57,6	6 370	67,8	33 293	61,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de deuxième cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales à compter de la session 2016.

PLUS D'UN QUART DES ÉTUDIANTS de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2012-2013 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2016 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (50%), c'est le cas de 16 % seulement des bacheliers technologiques et de moins de 6 % des bacheliers professionnels (2). Ces taux sont pratiquement les mêmes pour les bacheliers entrés en 2012 que pour ceux qui sont entrés en 2011.

Une forte hausse du nombre de bacheliers professionnels s'inscrivant en licence a été observée en 2011, suite à la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement secondaire. Cette hausse s'est poursuivie en 2012, et les bacheliers professionnels représentent désormais un étudiant de première année de licence sur dix. Du fait de leur part toujours marginale, leur faible taux de réussite, toutefois, impacte assez peu le taux moyen de réussite en licence, qui s'est stabilisé entre 39 et 40 % dans les cohortes 2008 à 2012.

La faiblesse des taux de réussite en licence tient essentiellement au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation après un an (31 %) ou deux ans (13 %) d'études. Une partie d'entre eux se réoriente vers d'autres formations.

La réussite en trois ans est plus élevée dans le domaine des lettres, langues, arts et sciences humaines (30 %) que dans les domaines du droit, sciences économiques (26 %) et des sciences (25 %). La réussite en quatre ans est toutefois plus fréquente dans ces derniers domaines, de sorte que la réussite cumulée en trois ou quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

Les écarts de réussite selon la mention obtenue au baccalauréat sont très nets : la réussite en trois ou quatre ans varie de 75 % pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat à moins de 19 % pour ceux qui sont passés au second groupe. Les non-bacheliers ont un taux de réussite proche de celui des bacheliers avec la mention « Passable » au premier groupe.

CURSUS LICENCE - Le cursus licence au sens de la présente fiche, comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus. Le DUT, en revanche, en est exclu.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2012-2013. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (177 338 inscriptions en 2012-2013 pour 176 421 étudiants). Le champ porte sur la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 et 2013.

NON-BACHELIERS - Les étudiants non-bacheliers incluent ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui ont bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socio-professionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 17.18.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans

Cohorte	Effectif de la cohorte (milliers)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2008	156,2	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	n.d.	n.d.

► Champ : France entière.

Note : les résultats aux diplômes de la session 2017 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

© SIES

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ans	Réussite cumulée en 4 ans
Sexe	Homme	41,2	21,4	11,3	32,7
	Femme	58,8	31,8	12,0	43,9
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	62,8	34,3	13,3	47,6
	En retard d'un an	23,1	16,7	10,1	26,7
	En retard de plus d'un an	9,3	9,8	6,2	16,1
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	83,4	28,4	12,6	41,0
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,3	24,6	7,7	32,3
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,5	20,2	4,9	25,1
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Série du baccalauréat	Scientifique	23,4	37,3	13,9	51,1
	Économique	27,9	36,0	15,2	51,2
	Littéraire	17,8	32,2	13,5	45,7
	Ensemble des baccalauréats généraux	69,1	35,4	14,3	49,8
	Technologique STG	10,0	7,9	6,6	14,6
	Autre technologique	5,9	12,0	7,5	19,5
	Ensemble des baccalauréats techno	15,9	9,4	6,9	16,4
	Ensemble des baccalauréats pro	10,2	3,0	2,6	5,6
	Ensemble des baccalauréats	95,2	27,6	11,8	39,5
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
	Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	2,6	68,0	6,8
Bien		9,4	57,3	10,7	68,0
Assez bien		24,2	38,7	14,2	52,9
Passable premier groupe		39,3	19,3	12,5	31,8
Passable deuxième groupe		15,3	9,5	9,1	18,6
Inconnue		4,4	17,3	7,5	24,8
Non-bachelier		4,8	26,0	9,3	35,3
Total		100,0	27,5	11,7	39,3
Origine sociale		Très favorisée	28,5	35,1	13,2
	Favorisée	13,4	30,8	13,0	43,8
	Assez défavorisée	24,3	27,5	12,3	39,8
	Défavorisée	25,0	20,6	10,0	30,6
	Non-réponse	8,8	17,8	8,4	26,2
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,6	26,3	13,1	39,4
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,1	29,8	10,1	39,9
	Sciences - Staps - Santé	22,3	25,1	12,6	37,7
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3

► Champ : France entière.

Lecture : 58,8 % des inscrits en première année de cursus licence en 2012 sont des femmes. 43,9 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,8 % en 3 ans, 12,0 % en 4 ans).

© SIES

A LA SESSION 2016, 36 300 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 31 100 en 2006, soit une hausse de 16,7% en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasi continue (sauf en 2009) jusqu'en 2015. Entre 2015 et 2016, les effectifs de diplômés ont diminué de 1,2%.

La baisse observée entre 2015 et 2016 est plus importante dans les écoles privées (-2,0% par rapport à 2015) et dans les écoles dépendant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) (-1,3% par rapport à 2015). Parmi ces dernières, le nombre de diplômés délivrés par les écoles indépendantes des universités continue sa progression et augmente de 1,2% par rapport à la session précédente.

Le nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat a diminué en dix ans (-18,9%) pour atteindre 2 800 en 2016.

Les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du MESRI (51,3%, contre 51,6% en 2006). Ils sont un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (16,1% contre 16,6% en 2006) et un quart d'une école privée (25,1% contre 20,8% en 2006).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est en augmentation depuis dix ans (28,5% des diplômés contre 25,6% en 2006), malgré une légère baisse par rapport à 2015 (29,0%). Les écoles publiques des autres ministères sont proportionnellement les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (35,1%).

En 2016, 44 300 diplômés et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (2). Le nombre de diplômés remis diminue légèrement par rapport à 2015 (-0,8%), résultant d'une évolution divergente selon les types de titres. Les diplômés visés par le MESRI accusent une baisse de 6,6%, consécutive d'une diminution du nombre d'inscrits en année diplômante entre 2014-2015 et 2015-2016 (-5,1%). Cette tendance se concentre essentiellement sur les diplômés conférant le grade de master (-8,4%). Parallèlement, les certificats d'écoles connaissent une hausse de 10,6%, principalement imputable à des formations de niveau inférieur à bac +5. En dépit de ces variations, les diplômés visés représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce (62,5%).

Depuis 2007, la parité est atteinte dans les effectifs de diplômés. En 2016, les femmes sont même proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un diplôme d'une école de commerce : elles représentent 52,1% des diplômés.

SOURCES

MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

Enquête n°27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.

- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2016, 2 758 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (voir 6.9). À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90% de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Écoles universitaires (1)	10 604	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229
Part de femmes (%)	27,8	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9
Écoles indépendantes des universités	5 441	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361
Part de femmes (%)	20,8	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2
Total public MESRI	16 045	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590
Part de femmes (%)	25,4	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,7	28,6
Écoles publiques autres ministères	5 161	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833
Part de femmes (%)	31,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1
Écoles privées	6 470	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092
Part de femmes (%)	21,4	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	3 400	3 600	2 119	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758
Total	31 076	32 219	30 372	32 628	32 491	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273
Part de femmes (%)	25,6	26,8	27,0	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

© SIES

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Diplômes visés	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 667	27 717
Part de femmes (%)	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	49,2	50,1
Certificats d'école	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	15 004	16 596
dont : mastères	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 469	3 026
MBA	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 525	3 357
Total	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 671	44 313
Part de femmes (%)	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,7	52,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.

© SIES

EN MOYENNE ENTRE 2014 ET 2016, 45% des sortants de formation initiale sont diplômés du supérieur : 15% ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 9% une licence et 21% un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure (1). Par ailleurs, 43% des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) : 9% ont un baccalauréat général, 6% un baccalauréat technologique, 17% un baccalauréat ou un brevet professionnel, 11% un CAP, BEP. En moyenne, 13% des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômés : 7% seulement ont le brevet et 6% aucun diplôme.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 se sont traduites par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2016, la part des sorties au niveau du baccalauréat parmi l'ensemble des sorties de l'enseignement secondaire a gagné 13 points (passant de 69,6% à 82,9%) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu autant (passant de 22,6% à 9,6%) (2). Dans un premier temps, la part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second degré a augmenté, passant de 7,8% en 2008 à 10,3% en 2011. Cependant, en 2015, cette part a retrouvé son niveau de 2008. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2016, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de 0,6 point par rapport à 2015. Cette hausse, de moindre ampleur que les années précédentes (+1,3 point en 2014 et 2015), s'explique par l'augmentation des effectifs de terminales sortants des séries générales et technologiques (10 800 élèves de plus qu'en 2015) associée à un taux de réussite aux épreuves du baccalauréat proche de celui de la session 2015.

Un des objectifs de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10% en 2020 (voir 8.32) (3). En 2017, le taux de sortants précoces vaut 8,9% en France. Le taux a diminué de 2,4 points depuis 2010 (voir « Définitions »). Il est stable entre 2016 et 2017. Il diminue chez les filles et augmente chez les garçons.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle et non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ont au plus le diplôme national du brevet. Compte tenu de l'intervalle de confiance à 95% de cet indicateur ($\pm 0,5$ point), une variation de faible ampleur n'est pas interprétable. Néanmoins, on constate une tendance à la baisse de cet indicateur.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. Par ailleurs, le champ de l'enquête a été élargi aux DOM (hors Mayotte) en 2014. Pour corriger ces ruptures de série, la part de sortants précoces a été estimée pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi.

(2) MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Éducation & formations* n°84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %.

	Année de sortie de formation initiale		
	2014-2015-2016 (p)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Master, doctorat	14	10	17
Écoles supérieures	7	7	7
Licence	9	8	11
BTS, DUT et équivalent	13	14	12
Paramédical et social	2	0	3
Total diplômés des études supérieures	45	40	49
Baccalauréat général	9	9	9
Baccalauréat technologique	6	5	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	17	18	16
CAP, BEP ou équivalent	11	13	10
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	43	45	41
Diplôme national du brevet	7	8	6
Aucun diplôme	6	8	5
Total brevet et aucun diplôme	13	15	10
Total sortants de formation initiale	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.**

Lecture : en moyenne sur 2014, 2015 et 2016, 45 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.

© DEPP

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,5	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0	56,9	51,2	62,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	16,1	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3	26,0	28,6	23,3
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	72,5	77,0	79,3	79,7	81,0	82,3	82,9	79,8	86,2
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8	9,4	11,8	6,9
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,6	17,6	12,7	12,0	11,0	10,4	10,0	9,6	12,1	7,1
Seconde ou première générales et technologiques	1,9	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	0,8	1,5
Première professionnelle		2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5	2,4	2,7	2,0
Seconde professionnelle		2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	2,3	1,6
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	5,9	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,0	2,4	1,6
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	7,8	9,9	10,3	8,7	9,3	8,6	7,7	7,5	8,2	6,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : les données de ce tableau ont été révisées par rapport à l'édition précédente du fait de l'extension aux DOM.

© DEPP

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014p	2015p	2016p	2017p
Hommes	12,9	12,2	12,9	13,6	12,6	12,2	10,8	10,2	10,1	10,1	10,5
Femmes	9,6	8,8	9,1	9,0	9,2	8,9	8,7	7,9	8,4	7,5	7,2
Ensemble	11,2	10,5	11,0	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0	9,2	8,8	8,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).**

Lecture : en 2017, le taux de sortants précoces en France est de 8,9 %.

Note : suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

© DEPP

EN FÉVRIER 2017, sept mois après la fin de leurs études, 48 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 35 % sont au chômage, 14 % se déclarent inactifs ou en stage de formation et 3 % sont en service civique (1). La part des lycéens en emploi augmente de trois points par rapport à 2016.

Obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes sortants de lycée professionnel et de BTS : les diplômés ont un taux d'emploi de 51 % contre 38 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. L'écart entre diplômés et non-diplômés de même niveau d'études est plus faible en BTS. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

À l'issue des formations professionnelles de lycée, le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (38 %), auquel se rajoutent l'intérim (19 %) et l'emploi aidé (10 %, y compris les contrats de professionnalisation). Les emplois à durée indéterminée concernent, quant à eux, un tiers des jeunes sortants qui travaillent.

Sept mois après la fin des études, les filles et les garçons ont globalement le même taux d'emploi. Un léger écart existe pour le bac professionnel à l'avantage des garçons : 47 % des garçons de ce niveau sont en emploi contre 44 % des filles (2). Cependant, elles restent plus représentées dans les formations aux services qui offrent davantage de débouchés que les formations de la production (50 % contre 46 %). Dans ce secteur industriel, le taux d'emploi des jeunes filles est de cinq points inférieur à celui des garçons.

Au-delà du niveau de diplôme, la spécialité de formation joue également un rôle dans l'insertion des jeunes (3). Pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 16 % dans le « Commerce, vente » à 49 % dans le domaine des « Transport, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau bac professionnel, les formations de « Coiffure-esthétique » ainsi qu'« Hôtellerie-restauration-tourisme » offrent aussi de bons débouchés (autour de 60 %) tandis qu'en sortant d'un BTS, les « Services aux personnes (santé-social) » et le « Génie civil, construction, bois » mènent à un taux d'emploi de plus de 70 %. Quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : le « Commerce, vente », « Services aux personnes (santé-social) », « Mécanique et structures métalliques » ainsi que « Finances-comptabilité ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM).

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). En 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'Armée et personnes travaillant à leur compte).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. Cette nomenclature peut être impactée dans le temps lors de la création ou de la rénovation des diplômes (par exemple le nouveau baccalauréat professionnel « Gestion-administration » issu de la fusion du baccalauréat « Secrétariat » et du baccalauréat « Comptabilité »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2017 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.09; 17.12.

1 Situation au 1^{er} février 2017 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique (5)	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé				
CAP terminale (1)	Oui (78,2%)	31,9	34,5	17,8	40,3	7,4	49,1	17,1	1,9	12,7
	Non (21,8%)	18,7	29,4	24,1	40,5	6,0	53,8	25,2	2,3	3,5
Bac pro terminale (2)	Oui (78,5%)	48,4	31,2	20,2	39,3	9,3	33,7	14,1	3,8	38,1
	Non (21,5%)	35,6	31,4	27,3	36,6	4,7	44,5	17,0	2,9	10,5
BTS terminale (3)	Oui (82,1%)	65,8	33,2	15,7	37,1	14,0	22,6	7,9	3,7	28,8
	Non (17,9%)	54,8	38,5	20,9	35,3	5,3	29,7	11,7	3,8	6,3
Ensemble	Oui (79,6%)	51,0	32,4	18,0	38,5	11,1	32,9	12,7	3,4	79,6
	Non (20,4%)	37,5	34,1	24,4	36,5	5,0	42,2	17,2	3,1	20,4
Ensemble		48,3	32,7	19,1	38,1	10,1	34,8	13,6	3,3	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2016		45,3	32,9	15,4	39,0	12,7	41,7	13,0	n.d.	—

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris mention complémentaire de niveau V.

2. Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.

3. Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.

4. Voir « Définitions ».

5. Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué. On distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

© DEFP

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	29,6	28,3	27,9	30,2	28,4	32,5	26,0	29,1
Bac pro terminale (2)	46,7	44,3	46,7	44,9	47,3	45,8	42,3	44,5
BTS terminale (3)	63,4	64,4	63,3	64,1	63,5	63,2	62,1	64,6
Ensemble	48,3	48,3	46,0	49,8	46,8	50,6	41,0	49,4
Rappel au 1 ^{er} février 2016	44,0	46,8	41,0	48,1	41,5	48,1	38,0	48,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3. Idem tableau 1.

© DEFP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	29,0	50,2	67,0	49,7	28,4
Électricité, électronique	23,6	41,3	61,2	43,6	20,5
Génie civil, construction, bois	25,4	47,6	70,5	43,4	18,9
Alimentation et agroalimentaire, transformation	32,7	54,4	55,8	42,9	13,5
Technologies industrielles	20,2	35,5	58,6	55,1	6,9
Énergie, chimie, métallurgie	25,3	45,6	62,9	49,1	7,3
Matériaux souples	22,0	34,4	60,3	34,5	4,4
Ensemble production	27,9	46,7	63,3	46,0	100,0
Commerce, vente	15,5	41,7	66,2	46,0	31,9
Services aux personnes (santé, social)	45,7	49,7	71,4	54,2	19,6
Secrétariat, communication et information	20,4	34,0	57,0	53,5	8,4
Finances, comptabilité	—	34,1	62,1	47,8	18,5
Hôtellerie, restauration, tourisme	28,5	58,7	66,7	50,9	9,9
Transport, manutention, magasinage	49,1	60,2	67,1	58,3	5,1
Coiffure esthétique	33,8	58,9	66,0	48,8	3,5
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	33,1	49,6	65,1	45,6	3,0
Ensemble services	30,2	44,9	64,1	49,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3. Idem tableau 1.

© DEFP

EN FÉVRIER 2017, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 69 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi (1), soit quatre points de plus qu'en 2016. Par ailleurs, 23 % des sortants sont au chômage, 7 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas) et moins de 1 % est en service civique. Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 19 points sur l'insertion à court terme : 73 % des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 54 % dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 82 % pour les sortants diplômés, soit onze points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (54 %) ou à durée déterminée (27 %) et sont plus rarement en intérim (11 %) ou en emploi aidé (8 %).

Les filles et les garçons ont des taux d'emploi respectivement de 67 % et 70 % (2). Cette année, le taux d'emploi s'est accru un peu plus fortement dans le secteur de la production (plus cinq points contre deux points dans les services), et de ce fait a favorisé les garçons qui sont plus représentés que les filles dans ce secteur. À tous les niveaux, les garçons s'insèrent mieux que les filles, mis à part les sortants de brevet professionnel des services (plus trois points en faveur des filles).

L'insertion dépend non seulement du niveau de diplôme, mais aussi de la spécialité de formation (3). Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 42 % dans la « Coiffure, esthétique » à 79 % dans le « Transport, manutention, magasinage ». En baccalauréat professionnel, la variabilité s'étend aussi de 41 % d'emploi en sortant des formations « Finances, comptabilité » jusqu'à 78 % pour le « Génie civil, construction, bois ». En BTS, ce sont les formations aux « Services aux personnes (santé-social) » qui offrent les meilleurs débouchés (86 %). Les spécialités qui rassemblent le plus de jeunes apprentis sortant vers la vie active sont « Alimentation et agroalimentaire, transformation » et « Génie civil, construction, bois » pour le secteur de la production, ainsi que « Commerce, vente » dans le secteur des services.

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle et leur niveau de formation [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant une année scolaire donnée, non inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). En 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes IPA menées au 1^{er} février 2017 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.08 ; 17.11.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2017 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique (6)	Répartition (du CAP au BTS) (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé				
CAP terminale (1)	Oui (79,8%)	64,1	52,9	10,7	29,9	6,5	28,7	6,6	0,6	33,4
	Non (20,2%)	39,8	45,0	19,9	30,8	4,3	47,7	11,3	1,2	8,7
BP terminale (2)	Oui (80,7%)	82,3	62,4	5,9	28,0	3,7	12,2	5,1	0,4	15,1
	Non (19,3%)	64,3	50,9	10,9	34,5	3,7	26,6	8,6	0,5	3,9
Bac pro terminale (3)	Oui (82,4%)	71,1	54,4	13,4	24,4	7,8	20,8	7,5	0,6	12,3
	Non (17,6%)	54,7	41,5	22,0	31,1	5,4	34,7	9,8	0,8	2,6
BTS terminale (4)	Oui (79,5%)	81,4	52,7	8,8	22,5	16,0	12,1	6,1	0,4	18,8
	Non (20,5%)	70,0	50,6	15,8	28,4	5,2	22,6	7,1	0,3	5,3
Ensemble	Oui (80,3%)	72,6	55,1	9,6	26,7	8,6	20,5	6,4	0,5	79,5
	Non (19,7%)	54,1	47,8	16,7	30,9	4,6	35,6	9,5	0,8	20,5
Ensemble		68,9	53,9	10,7	27,4	8,0	23,5	7,0	0,6	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		64,9	54,5	8,6	28,1	8,8	29,7	5,4	n.d.	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5%)	79,5	63,1	6,0	23,2	7,7	13,9	5,1	1,5	93,1
	Non (5,5%)	73,1	67,4	7,0	21,2	4,4	18,8	7,6	0,5	6,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- Voir « Définitions ».
- Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

© DEFP

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	60,7	54,7	59,1	58,8	59,7	66,5	54,6	54,8
BP terminale (2)	79,6	77,3	80,3	76,7	80,7	74,1	77,3	77,3
Bac pro terminale (3)	71,4	58,6	72,1	59,8	73,3	61,7	58,8	58,6
BTS terminale (4)	80,0	76,9	81,1	76,9	82,0	76,3	73,4	77,4
Ensemble	69,8	66,9	68,8	69,0	69,6	70,7	62,5	68,0
Rappel au 1 ^{er} février 2016	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Diplômes de niveaux I et II	79,3	78,8	80,8	78,4	81,1	78,1	79,7	78,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3, et 4. Idem tableau 1.

© DEFP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	59,3	82,0	78,0	82,2	68,3	21,4	88,4
Alimentation et agroalimentaire, transformation	59,6	82,9	69,4	76,1	64,4	26,3	79,8
Mécanique et structures métalliques	58,6	79,2	74,5	84,5	72,9	19,8	82,4
Agriculture	55,1	76,1	64,5	77,7	67,4	16,1	82,0
Électricité, électronique	58,2	76,3	69,2	81,2	71,5	7,8	83,3
Énergie, chimie, métallurgie	65,2	81,1	77,8	81,5	75,2	6,3	76,6
Technologies industrielles	n.s.	–	67,4	76,7	74,7	1,9	78,2
Matériaux souples	67,5	n.s.	n.s.	74,3	67,4	0,4	80,6
Ensemble production	59,1	80,3	72,1	81,1	68,8	100,0	80,8
Commerce, vente	47,7	69,1	59,8	76,0	63,1	29,3	74,4
Services aux personnes (santé, social)	73,9	83,3	59,6	86,2	80,2	21,3	81,8
Coiffure esthétique	42,0	70,9	41,7	77,7	61,7	14,2	–
Hôtellerie, restauration, tourisme	58,5	79,0	68,6	73,7	64,5	11,1	80,9
Finances, comptabilité	–	n.s.	40,8	79,4	75,9	7,9	81,3
Secrétariat, communication et information	59,0	71,9	49,3	70,7	69,0	6,3	82,2
Transport, manutention, magasinage	79,2	n.s.	65,5	81,2	76,6	7,2	78,4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	50,0	70,3	52,4	68,3	60,8	2,6	71,9
Formations générales	–	n.s.	–	54,7	55,0	0,2	70,4
Ensemble services	58,8	76,7	59,8	76,9	69,0	100,0	78,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3 et 4. Idem tableau 1.

© DEFP

FIN 2016, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 90% pour les diplômés 2014 de DUT, à 91% pour ceux de master, à 93% pour les diplômés de licence professionnelle et enfin, à 97% pour les diplômés de master enseignement (1). Les taux d'insertion professionnelle des diplômés de master (hors enseignement) et licence professionnelle sont en léger progrès par rapport à ceux de la promotion des diplômés 2013 (+1 point).

30 mois après l'obtention de leur diplôme en 2014, une large majorité des diplômés occupe un emploi stable (de 68% pour les titulaires d'un DUT à 89% pour les titulaires d'un master enseignement) (2). De fortes variations sont toutefois observées entre domaines de spécialité à diplôme donné. L'écart atteint par exemple 21 points en master LMD entre les diplômés en sciences humaines et sociales (SHS – 58%) et droit-économie-gestion (DEG – 79%), 26 points en licence professionnelle entre les diplômés en lettres-langues-arts (LLA – 54%) et DEG (80%).

Le niveau de qualification des emplois occupés en 2016 augmente avec le niveau de diplôme à l'entrée dans la vie active. Ainsi, la part des emplois de catégorie cadre ou professions intermédiaires est de 61% pour les titulaires d'un DUT à 70% pour les titulaires de licences professionnelles. Elle atteint 85% pour les titulaires de masters, et jusqu'à 94% pour les titulaires de masters enseignement. À l'instar du taux d'emploi stable, de fortes différences sont observées entre domaines de spécialité, les écarts pouvant atteindre plus de 30 points entre les domaines DEG (54%) et sciences-technologies-santé (STS – 86%) en licence professionnelle et plus de 20 points en master entre LLA (70%) et STS (94%). En DUT, les écarts sont encore plus importants puisque seulement environ 40% des diplômés en DEG et en SHS occupent un emploi à ce niveau de qualification contre plus de 80% en STS.

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu en 2014 (3). En effet, les titulaires d'un master perçoivent un salaire mensuel net médian de 1 930 euros contre respectivement 1 540 euros et 1 610 euros pour les diplômés de DUT et de licence professionnelle. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à 300 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines LLA et SHS. Ces écarts sont dus en partie à la plus grande concentration des diplômés de LLA et SHS dans la fonction publique et le secteur associatif.

CHAMP - France métropolitaine et DOM.

POPULATION CONCERNÉE - Les diplômés 2014 de DUT, licence professionnelle et master de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38% des titulaires de master (hors master enseignement), 45% des titulaires de master enseignement, 50% des titulaires de licence professionnelle et 10% des titulaires de DUT. Les enquêtes d'insertion sur les diplômés 2012 et 2013 sont également mobilisées à des fins de comparaison.

MÉTHODOLOGIE - Cette huitième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESRI en collaboration avec les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris-Dauphine) auprès de plus de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2014 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. Elle porte sur leur situation vis-à-vis du marché du travail 18 et 30 mois après leur sortie de l'université.

La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte visant à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net à temps plein, primes incluses.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes Flash (ESR) : 17.24; 17.23; 17.22.

1 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %.

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2012	2013	2014
DUT	88	90	90
Licence professionnelle	92	92	93
Master (LMD)	89	90	91
<i>dont Droit-Économie-Gestion (DEG)</i>	91	92	93
<i>dont Lettres-Langues-Arts (LLA)</i>	86	87	87
<i>dont Sciences humaines et sociales (SHS)</i>	86	86	87
<i>dont Sciences-Technologies-Santé (STS)</i>	90	90	91
Master enseignement (ENS)	97	98	97

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

2 Conditions d'emploi des diplômés 2014 à 30 mois, en %.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	90	–	90	89	90
	Taux d'emploi stable	71	–	52	70	68
	Taux d'emploi à temps plein	94	–	72	96	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	44	–	41	82	61
Licence pro	Taux d'insertion professionnelle	94	87	88	94	93
	Taux d'emploi stable	82	54	66	80	79
	Taux d'emploi à temps plein	97	80	88	98	96
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	54	58	59	86	70
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	93	87	87	91	91
	Taux d'emploi stable	79	64	58	76	73
	Taux d'emploi à temps plein	98	86	85	96	94
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	85	70	81	94	85
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	97
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	89
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	94

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

3 Salaire net mensuel médian des diplômés 2014 à 18 et 30 mois, en euros.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 380	–	1 250	1 530	1 450
	Salaire à 30 mois	1 510	–	1 350	1 600	1 540
Licence pro	Salaire à 18 mois	1 500	1 400	1 400	1 570	1 510
	Salaire à 30 mois	1 600	1 410	1 460	1 650	1 610
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 870	1 520	1 600	1 900	1 800
	Salaire à 30 mois	2 000	1 630	1 690	2 000	1 930
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 700
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 780

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

UN AN APRÈS L'OBTENTION DE LEUR THÈSE en 2012, 86% des docteurs sont en emploi. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, ce taux s'élève à 90%. Le taux d'insertion est globalement très satisfaisant pour les docteurs en sciences de la société, en sciences et leurs interactions, en langues et littératures. En revanche, moins de 8 diplômés sur 10 en chimie, sciences agronomiques et écologiques, philosophie et arts occupent un emploi un an après l'obtention de leur doctorat. Si trois ans après l'obtention de leur diplôme, les docteurs en sciences agronomiques et écologiques, philosophie et arts s'insèrent presque aussi bien (88%) que l'ensemble des diplômés, les docteurs en chimie n'arrivent pas à combler ce retard (1).

Seule la moitié des docteurs occupent un emploi stable 12 mois après l'obtention de leur diplôme (53%). De fortes variations sont observées entre domaines de spécialité. L'écart atteint 39 points entre les diplômés en sciences de la Terre et de l'Univers (33% ont un emploi stable) et ceux en sciences économiques et de gestion (72%). 36 mois après l'obtention de leur diplôme, 69% des docteurs sont en emploi stable. Les différences entre spécialités se réduisent, mais persistent. Seule la moitié des diplômés en sciences du vivant et en sciences de la Terre et de l'Univers occupent un emploi stable.

Les docteurs exercent rapidement un emploi demandant un haut niveau de qualification : 94% des docteurs occupent un emploi de catégorie cadre 12 mois après l'obtention du doctorat en 2012. Cette part reste stable trois ans après leur entrée dans la vie active.

Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 100 euros après un an de vie active (2). Cette rémunération varie de 1 800 à 2 300 euros selon le domaine de spécialité de la thèse : elle est moindre en histoire-géographie et en sciences agronomiques et écologiques, et est plus élevée en sciences économiques et de gestion et sciences et TIC. Après trois ans de vie active, le salaire mensuel net médian atteint 2 300 euros. Il augmente pour tous les docteurs, mais le niveau d'évolution diffère selon le domaine de spécialité. L'évolution la plus forte est constatée pour les docteurs en sciences et leurs interactions. Il faudra attendre trois ans pour que les docteurs en histoire – géographie, sciences agronomiques – écologiques et sciences de la Terre, de l'Univers, espace atteignent un salaire mensuel net médian équivalant à 2 100 euros, soit un salaire perçu par l'ensemble des docteurs après seulement un an de vie active.

MÉTHODOLOGIE - Des dispositifs statistiques permettant d'observer la situation professionnelle des docteurs ont été mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), en réponse à la loi ESR du 22 juillet 2013. Une démarche concertée a vu le jour à l'initiative conjointe du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la conférence des présidents d'université et de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, afin de fédérer ces dispositifs, donnant lieu à l'organisation d'une enquête expérimentale menée début 2016 auprès des diplômés de doctorat en 2012. Les résultats issus de ce dispositif sont inédits à deux titres : d'une part, par son ampleur, puisqu'un tiers de l'ensemble des docteurs a été interrogé, ce qui permet d'établir des indicateurs par discipline fine ; d'autre part, par son périmètre géographique, puisqu'il concernait à la fois les diplômés français et étrangers et s'intéressait à leur devenir professionnel quel que soit leur lieu de résidence.

POPULATION - Cette enquête expérimentale sur la situation professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué 30 établissements ou Comue (communauté d'universités et d'établissements) délivrant des doctorats et 102 écoles doctorales, correspondant à 4 889 docteurs sur 14 796 diplômés en 2012, toutes nationalités et tous âges confondus. Compte tenu de la qualité des réponses obtenues, les résultats de 2 725 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire, profession libérale, travailleur indépendant ou chef d'entreprise.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net équivalent temps plein.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquête d'insertion professionnelle à 12 et 36 mois des diplômés de doctorat en 2012.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (SIES) : 17.10 ; 17.06 ; 17.03.

1 Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

	Taux d'insertion n+1	Taux d'insertion n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
Sciences et leurs interactions	88,6	91,1	50,5	71,9	96,7	96,4	96,6	96,9
Mathématiques et leurs interactions	92,9	95,1	50,8	75,5	98,5	98,1	95,9	97,4
Physique	92,1	89,3	46,4	65,9	96,8	96,8	94,9	97,5
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	83,8	92,1	33,2	49,6	93,7	92,2	97,6	97,0
Chimie et sc. des matériaux	79,3	81,5	40,1	60,0	94,4	93,4	100,0	96,6
Sciences pour l'ingénieur	91,0	94,8	61,1	76,6	98,1	98,2	96,9	96,8
Sciences et TIC	93,5	93,7	54,2	84,0	95,4	97,1	96,7	96,7
Sciences du vivant	84,1	87,7	41,9	52,8	93,7	92,9	95,1	95,7
Biologie, médecine et santé	85,9	87,7	42,9	53,3	93,2	92,6	94,9	95,4
Sciences agronomiques et écologiques	74,8	87,6	35,9	50,1	96,8	94,6	96,4	97,0
Sciences humaines et humanités	83,4	90,3	62,3	74,0	87,7	88,6	83,3	89,3
Langues et littératures	89,6	93,8	64,4	77,8	89,6	91,3	90,2	93,5
Philosophie et arts	78,3	87,9	65,5	78,4	84,6	81,8	77,3	86,2
Histoire, géographie	83,4	85,2	45,9	63,1	86,0	92,6	84,8	90,2
Sciences humaines	80,9	91,1	68,1	74,1	88,6	87,6	78,9	86,7
Sciences de la société	85,9	92,7	62,0	75,2	92,5	93,3	88,8	90,0
Sciences économiques et de gestion	90,1	93,1	71,8	80,8	93,6	95,8	96,3	93,5
Sciences juridiques et politiques	81,6	92,8	56,6	75,4	92,9	93,4	85,5	88,7
Sciences sociales, sociologie, démographie	85,3	91,8	51,4	63,9	89,8	88,4	79,5	85,9
Ensemble	86,3	90,4	52,8	69,2	93,6	93,7	92,6	94,1

► Champ : docteurs diplômés en 2012 en France entière.

© SIES

2 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
Sciences et leurs interactions	2 100	2 400
Mathématiques	2 083	2 300
Physique	2 000	2 300
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 000	2 083
Chimie	2 000	2 280
Sciences pour l'ingénieur	2 200	2 500
Sciences et TIC	2 250	2 500
Sciences du vivant	2 083	2 250
Biologie, médecine et santé	2 100	2 345
Sciences agronomiques et écologiques	1 900	2 083
Sciences humaines et humanités	2 083	2 292
Langues et littératures	2 200	2 400
Philosophie et arts	2 000	2 250
Histoire, géographie	1 833	2 100
Sciences humaines	2 200	2 250
Sciences de la société	2 200	2 400
Sciences économiques et de gestion	2 333	2 500
Sciences juridiques et politiques	2 083	2 300
Sciences sociales, sociologie, démographie	2 167	2 450
Ensemble	2 100	2 333

► Champ : docteurs diplômés en 2012 et travaillant en France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017, 43,1% des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales, 5,8% cumulant leurs études avec un emploi (1). 56,9% des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont terminé leur formation initiale : 38,2% sont en situation d'emploi, 8,3% chômeurs et 10,4% inactifs. La part des jeunes en formation initiale (avec ou sans cumul avec de l'emploi) décroît progressivement avec l'âge. De 80,6% à 18 ans, elle passe à 44,1% à 21 ans et 16,9% à 24 ans.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,4% pour la population active française en moyenne en 2017. Il atteint 17,0% chez les 15-29 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2017, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 8,8% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 24,1% des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 48,4% des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 5,8 points : 3,3 points pour les diplômés du supérieur, 6,3 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire et 11,5 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décroché, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet. Entre 2016 et 2017, il baisse de 2,0 points ; 2,2 points pour les diplômés du supérieur, 1,5 point pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire, 4,0 points pour les moins diplômés.

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômés plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2017, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long sortis depuis un à quatre ans de formation initiale occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles, ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du diplôme national du brevet et les non-diplômés occupent en grande majorité des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables sur les professions et les diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétopolées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici. Sauf mention contraire, les séries relatives à l'éducation n'ont pas été rétopolées.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

SOURCES

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DOM hors Mayotte, traitement MEN-MESRI-DEPP.

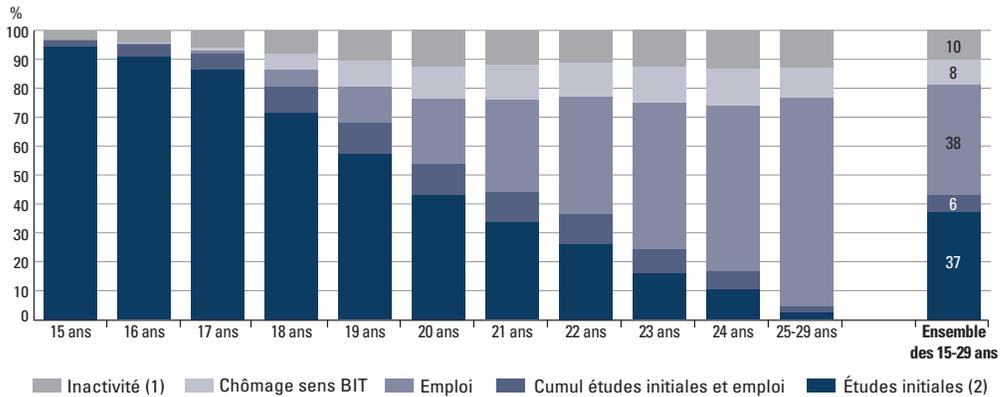
POUR EN SAVOIR PLUS

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la DARES*, janvier 2017.

- Minni C., « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 », *DARES Analyses*, n° 16, mars 2017.

- *Insee Références Formations et emploi*, édition 2018, Insee.

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2017, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

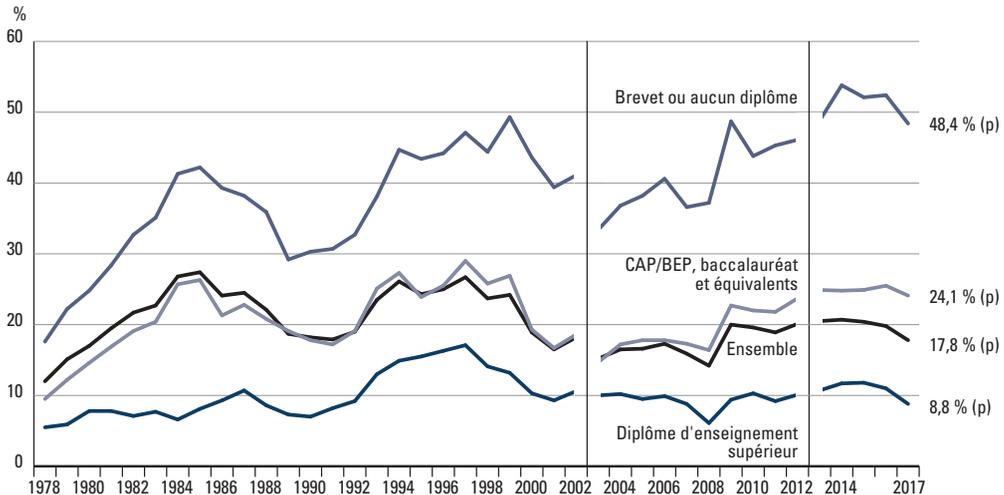
1. Dont 2 % de jeunes en reprise d'études.

2. Dont les 1 % de jeunes qui sont en formation initiale et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2017, 37 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

© DEFP

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2014 à 2017 sont provisoires.**

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2017, 17,8 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

© DEFP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2017 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	41	2	1	0	0	18
Professions intermédiaires	40	46	17	7	14	30
Employés qualifiés	10	22	24	21	8	16
Employés non qualifiés	4	11	23	23	31	13
Ouvriers qualifiés	1	9	19	24	17	10
Ouvriers non qualifiés	2	8	14	23	28	9
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

Lecture : 30 % des jeunes qui sont en emploi en 2017 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2017, le nombre des recevabilités qui marque les entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) repart à la hausse et progresse de 5 % par rapport à 2016. Dans le même temps, le nombre des candidatures actuellement déposées reste stable. 29 200 nouvelles recevabilités ont été prononcées et 18 600 candidatures ont été déposées (1). En revanche, toujours sous l'effet du recul des recevabilités enregistré en 2016, le nombre des dossiers examinés par les jurys continue de diminuer (-3%), ainsi que le nombre des diplômes délivrés (-1%).

Le taux de validation progresse encore (+1 point) et aboutit sept fois sur dix à la délivrance du diplôme demandé : 12 700 décisions de validation totale ont été prononcées par les jurys VAE en 2017 sur un total de 18 100 dossiers examinés (2).

La moitié des demandes visent un diplôme de niveau supérieur (3), mais ceux-ci ne concernent que 47 % des validations totales prononcées. À l'inverse, on trouve relativement plus de dossiers briguant un diplôme inférieur au baccalauréat à l'issue du parcours où ils représentent 23 % des diplômes délivrés, contre 20 % des nouvelles recevabilités prononcées.

35 % des demandes de diplômes examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 300), 20 % un CAP (3 700) et 17 % un baccalauréat professionnel (3 100) (4). Entre 2016 et 2017, le nombre de celles visant un baccalauréat professionnel a reculé de 8 %, contre 2 et 3 % pour celles visant un CAP ou un BTS. Neuf candidatures sur dix (85 %) briguent une spécialité de services, dont une majorité (56 %) plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent chacun 15 et 12 % de l'ensemble des candidatures examinées (16 et 11 % des diplômes délivrés).

Les deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes, les trois quarts occupent un emploi et plus de la moitié sont âgés d'au moins 40 ans (5). La part des hommes, des demandeurs d'emploi et des moins de 40 ans, tend néanmoins à être un plus élevée à l'entrée du dispositif au moment de la recevabilité qu'au moment du dépôt de candidature. Entre 2016 et 2017, la participation des moins de 30 ans a progressé de 4 points à l'entrée du dispositif, quand celle des demandeurs d'emploi a au contraire reculé de 2 points.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation – vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art L. 6313-1).

Une première étape vérifie la recevabilité de la demande (l'expérience doit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé). L'examen des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury. Ce dispositif concerne les diplômes de l'Éducation nationale.

L'ENQUÊTE - Elle concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG. Elle capitalise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE peut s'étaler sur deux années : les indicateurs de stocks calculés aux différentes étapes une même année ne concernent pas les mêmes populations.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

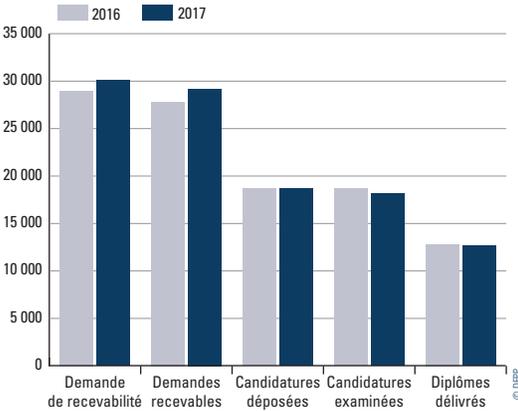
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

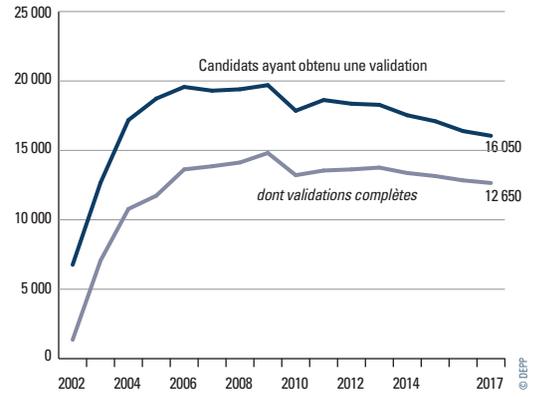
- Notes d'Information : 17.27 ; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 et 2017.



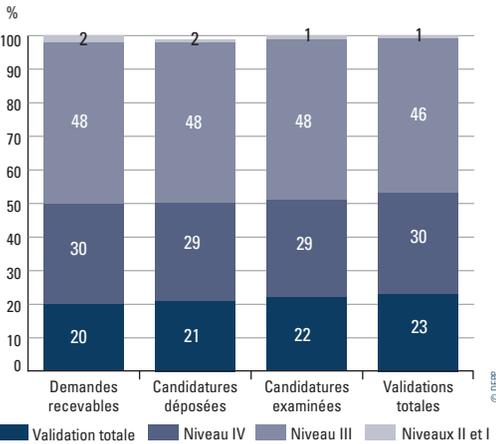
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



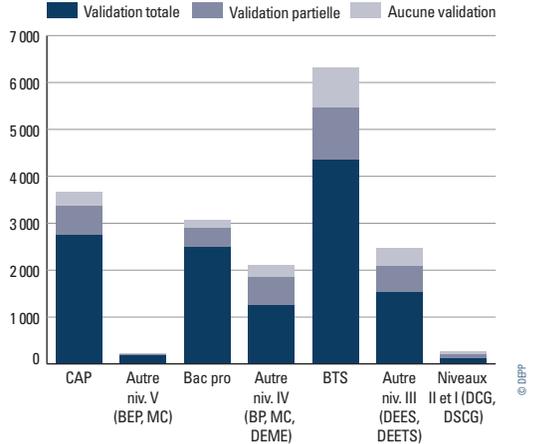
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2017 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2017 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2017, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	37	34
	Femmes	63	66
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	3	1
	25-29 ans	14	9
	30-39 ans	37	36
	40-49 ans	33	37
	50 ans et plus	13	17
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	25	22
	En emploi	74	77
	Inactif	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

CRÉÉ EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2016, dans les universités et au Cnam, 3 500 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous résultats de VAE confondus) (1). Ce nombre baisse de 11 % par rapport à 2015. Cette baisse concerne, notamment et pour la première fois, les VAE totales obtenues après examen par un jury de VAE (-12 %).

Les deux diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (40 %) et le master (37 %) (3). Ce dernier est plus souvent obtenu partiellement que ce soit après examen par un jury de VAE (41,5 %) ou après préconisations post-jury (54 %).

En 2016, un quart des bénéficiaires de VAE a au plus le baccalauréat (5). La licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 (21 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac +3 ou bac +4 (18 %). La réelle plus-value de la VAE est surtout visible pour les titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle (11 % des VAE) et pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 qui décrochent un master (10 % des VAE).

Une fois le dossier de recevabilité déposé, les candidats passent devant un jury de VAE en moyenne au bout de 18 mois (2). Pour la moitié des universités, la démarche moyenne dure entre 5 et 27 mois. Dans le cas où le jury accorde une VAE partielle avec des préconisations en vue d'obtenir le diplôme complet, la durée de la démarche est allongée en moyenne de 10 mois. Dans la moitié des universités, la démarche sera allongée de 6 à 15 mois de plus pour obtenir une VAE totale.

51 % des candidats bénéficient d'un financement de leur employeur : 79 % sont des salariés du secteur privé et 21 % des agents de la fonction publique (4). C'est surtout par l'intermédiaire du plan de formation (54 %) et du congé individuel de formation – CIF (34 %) que la VAE trouve son financement. Enfin, 31 % des candidats s'autofinancent pour tout ou partie du coût de la VAE. Il s'agit majoritairement de salariés du secteur privé (63 %).

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) (DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 DU CODE DE L'ÉDUCATION) - La VAE permet par la reconnaissance de l'expérience, professionnelle ou non (en relation avec le diplôme visé), d'obtenir dans sa totalité ou en partie un diplôme ou une certification à visée professionnelle (titres, certificats), délivrés par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Ces certifications sont recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE constitue un mode d'accès à la certification, sans passer par la formation, au même titre que la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage.

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études. L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification.

En 2016, le dispositif de VAE a évolué (loi n°2016-1088 du 8 août 2016). Depuis le 1^{er} octobre 2017, la durée d'activité est ramenée de 3 à 1 an (décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017). Par ailleurs, les parties de certification obtenues, dont la durée de validité était limitée jusqu'à présent à 5 ans, sont désormais acquises à vie; la durée du congé VAE limitée jusqu'alors à 24 heures est augmentée, par convention ou accord collectif de travail et l'accompagnement est renforcé pour certains publics.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) après examen par un jury de VAE (anciennement appelé « premier jury ») ou après préconisations post-jury (anciennement appelé « post-premier jury »). Ce deuxième examen ne nécessite pas forcément la réunion du jury.

DURÉE D'UNE DÉMARCHE VAE - Une démarche de VAE commence au moment du dépôt du dossier de recevabilité et s'achève avec la décision du jury d'accorder totalement ou partiellement le diplôme que vise le candidat.

CIF - Congé individuel de formation.

CPF - Compte personnel de formation

DIF - Droit individuel à la formation.

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

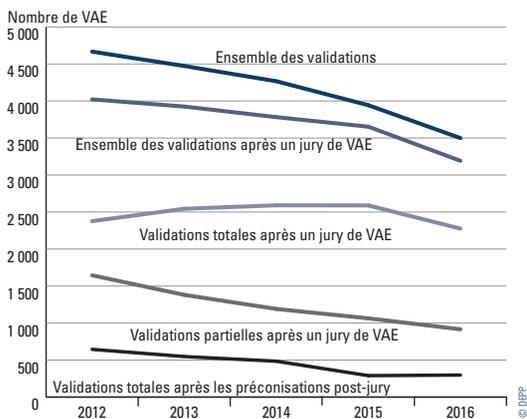
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.31.

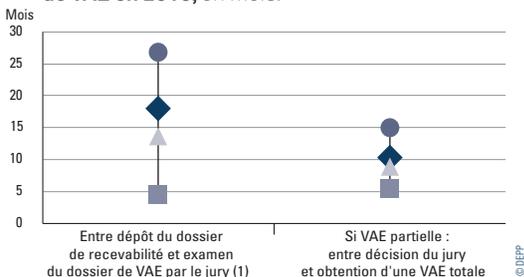
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2016



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

Note : toutes les VAE sont comptabilisées dans cette figure (après un jury de VAE et après préconisations post-jury).

2 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2016, en mois.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture :

- 3^e quartile Pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche VAE dure moins de 27 mois.
- ◆ Moyenne À compter du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à l'examen du dossier par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche VAE est de 18 mois.
- ▲ Médiane Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14 mois.
- 1^{er} quartile Pour un quart d'entre elles, elle dure moins de 5 mois.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le résultat de la VAE en 2016, en %.

	Ensemble des bénéficiaires (1)	Après examen par un jury de VAE			Après préconisation post-jury de VAE
		Ensemble des bénéficiaires	dont validations totales	dont validations partielles	Validations totales ou partielles
DUT-DEUST-DNTS	2,5	2,4	2,7	1,9	3,3
Licence professionnelle (LMD)	40,4	41,3	46,7	28,1	30,9
Licence (LMD)	8,4	8,6	8,0	10,0	6,5
Master (LMD)	36,9	35,2	32,7	41,5	54,0
Doctorat (LMD)	0,6	0,7	1,0	0,0	0,0
Diplôme d'ingénieur	5,0	5,2	4,2	7,5	3,3
Autres diplômes et titres	6,0	6,5	4,7	11,0	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

1. Tous jurys confondus.

4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le mode de financement obtenu en 2016

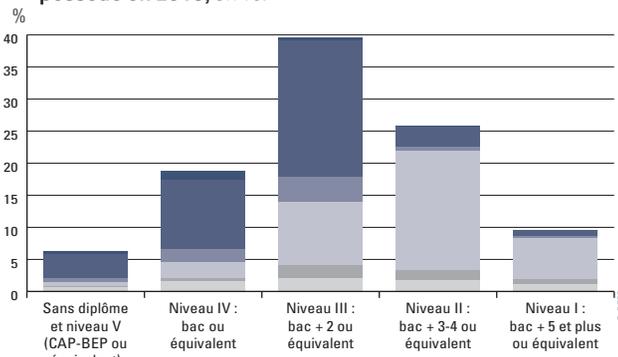
Tous types de financements	Répartition (%)
Public	17
Employeur	51
Autofinancement	31
Fonds d'assurance formation (intérim)	2
Total	100

Financement employeur	Répartition (%)
Salariés du secteur privé	79
Agents de la fonction publique	21
Total	100

Autofinancement	Répartition (%)
Salariés du secteur privé	63
Agents de la fonction publique	15
Demandeurs d'emploi	11
Non-salariés	11
Inactifs	1
Total	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

5 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

DÉFINITIONS

En 2016, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 98 800 diplômes (1). 65 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 12 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formations confondues, initiales ou continues. Pour les universités seules, ce taux est de 11 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir fiche 8.30).

Sur les 63 800 diplômes nationaux délivrés en formation continue, plus de quatre cinquièmes ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 35 % et 50 %), 7 % au niveau III et 8 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (19 600 délivrées) et le master (18 800 délivrés, soit 30 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 200 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DELf et DALF) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est en légère diminution comme les quatre années précédentes.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 56 000 diplômes nationaux en 2016, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2015. Seul le nombre de diplômes de niveau IV diminue (-8 %). La hausse atteint 22 % pour les diplômes de niveau III, portée par une forte augmentation des DUT : 41 %, soit près de 900 diplômes supplémentaires. Au total, les IUT ont délivré 14 800 diplômes nationaux (y compris les DUT) et 1 500 diplômes d'établissements (DU). 77 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (11 500, soit 59 % des licences professionnelles délivrées) (3).

Le Cnam a délivré 6 600 diplômes nationaux en 2016, soit une baisse de 11 % par rapport à 2015.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont, quant à eux, délivré 1 200 diplômes, dont 349 avec un label MBA.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔMES NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L. 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DELf** (diplôme d'études en langue française) et les **DALF** (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELf et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2015 et 2016 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam (1)		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	52 357	56 040	853	1 185	7 345	6 552	60 555	63 777
Nombre de diplômes d'établissements (ou DUJ) en FC	32 848	34 096	354	259	1 667	659	34 869	35 014
Ensemble des diplômes délivrés en FC	85 205	90 136	1 207	1 444	9 012	7 211	95 424	98 791
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	61,4	62,2	70,7	82,1	81,5	90,9	63,5	64,6
Part des diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC (%)	38,6	37,8	29,3	17,9	18,5	9,1	36,5	35,4
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	479 502	493 294	20 680	23 837	10 472	9 218	510 654	526 349
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10,9	11,4	4,1	5,0	70,1	71,1	11,9	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Révision des chiffres 2015 par le Cnam.

Lecture : en 2016, 56 040 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62,2 % des 90 136 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 493 294 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 11,4 % sont délivrés au titre de la formation continue.

© DEPP

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2015 et 2016 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam (1)		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Capacité en droit	48	131					48	131
DAEU A (littéraire)	4 559	4 096					4 559	4 096
DAEU B (scientifique)	733	739					733	739
DELFI-DALF	297	207					297	207
Total niveau IV	5 637	5 173					5 637	5 173
DEUST (et DEUG)	824	658					824	658
DUT (et DNTS)	2 119	2 990			10	12	2 129	3 002
Titres RNCP niveau III	144	121			714	810	858	931
Diplômes paramédicaux niveau III	30	38					30	38
Total niveau III	3 117	3 807			724	822	3 841	4 629
Licences	4 379	3 560	1	16	2 291	1 762	6 671	5 338
Licences professionnelles	15 787	18 274	1	1	1 205	1 286	16 993	19 561
Maitrises-Master 1	5 247	4 814		153			5 247	4 967
DCG	11	29					11	29
Titres RNCP niveau II	215	478	16	29	1 356	1 174	1 587	1 681
Total niveau II	25 639	27 155	18	199	4 852	4 222	30 509	31 576
DESS-DEA	12	4					12	4
DESCF-DSCG	5	94					5	94
Masters professionnels	6 753	6 642	4	14			6 757	6 656
Masters ingénieur	200	316	87	75			287	391
Masters recherche	546	418	7	10			553	428
Masters indifférenciés	7 148	8 287	108	70	559	516	7 815	8 873
Masters enseignement	1 602	1 832	15	30			1 617	1 862
Mastères MBA	144	136	396	349	148	123	688	608
HDR	55	6					55	6
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	309	427	195	378	617	438	1 121	1 243
Capacité médecine	354	407					354	407
Titres RNCP niveau I	643	1 156	22	59	393	374	1 058	1 589
Doctorat	193	180	1	1	52	57	246	238
Total niveau I	17 964	19 905	835	986	1 769	1 508	20 568	22 399
Ensemble des diplômes	52 357	56 040	853	1 185	7 345	6 552	60 555	63 777

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Révision des chiffres 2015 par le Cnam.

© DEPP

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2015 et 2016

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établis- sment en IUT
2015	2 119	9 233	4	52	11 408	796
2016	2 990	11 445	60	314	14 809	1 163

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEPP

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

L'objectif de développement de l'enseignement supérieur, de 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans en 2020, est quasiment atteint (39,9 % en 2017) (1). La France en espère 50 % (44,3 % en 2017). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé de 13 points en Grèce, Lituanie, République tchèque et de 10 à 12 points en Slovaquie, Slovaquie, Lettonie, en Pologne et à Chypre. Une meilleure qualification favorise l'employabilité. L'UE vise, à l'horizon 2020, que 82 % des diplômés de l'enseignement supérieur ou du second cycle secondaire aient un emploi peu après leur diplôme. Le taux de l'UE, de 80,2 % en 2017, présente, pour la seconde année, une forte augmentation annuelle : + 1,8 point. Le taux de la France, de 74,4 %, est en hausse. L'Allemagne, les Pays-Bas et Malte (90 %), la République tchèque, l'Autriche, le Luxembourg et la Suède (89 % à 88 %) assurent de bonnes opportunités d'emploi aux jeunes récemment diplômés. L'UE compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,9 % en 2017 dans l'UE, 18,7 % en France et au moins 26 % en Suède, en Finlande et au Danemark.

L'UE vise, pour renforcer sa cohésion, que chaque jeune possède un bagage scolaire minimum. L'objectif est de compter moins de 10 % de « sortants précoces » en 2020 (10,6 % des 18-24 ans en 2017). Le taux est de 8,9 % en France en 2017. Les proportions de jeunes peu diplômés ont nettement diminué dans les pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de lecteurs ayant des difficultés devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020. Elle est de 19,7 % dans l'UE en 2015 et de 21,5 % en France.

L'objectif de 95 % de jeunes enfants suivant un programme d'éducation de la petite enfance, en 2020, a été atteint l'année scolaire 2015-2016 (95,5 % en moyenne de l'UE et 100 % en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1] Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2] - Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3] Elle est mesurée par la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4] - Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous des compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE [5] - Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France). Dans de nombreux pays, les enfants suivent des programmes éducatifs dédiés aux plus petits en plus des enseignements préscolaires.

L'EMPLOYABILITÉ [6] - Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8 (au moins un CAP en France), âgés de 20 à 34 ans, qui ne suivent pas de formation et sont diplômés depuis un à trois ans.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3] et [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014); téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2018.
[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (ou « stratégie Éducation et formation 2020 ») (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009.
- « *Education and Training Monitor 2017* », European Commission, novembre 2017.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, MEN-MESRI-DEPP, juillet 2018.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Éducation de la petite enfance	Employabilité
	2017 [1]	2017 [2]	2017 [3]	2015 [4]	2016 [5]	2017 [6]
Allemagne	34,0	10,1	8,4	16,2	96,6	90,9
Autriche	40,8	7,4	15,8	22,5	94,9	89,4
Belgique	(s) 45,9	(s) 8,9	(s) 8,5	19,5	98,3	(s) 81,9
Bulgarie	32,8	12,7	2,3	41,5	86,5	77,7
Chypre	55,8	8,6	6,9	35,6	89,7	71,5
Croatie	28,7	3,1	2,3	19,9	75,1	65,9
Danemark	48,8	8,8	26,8	15,0	98,1	82,9
Espagne	41,2	18,3	9,9	16,2	97,3	71,9
Estonie	48,4	10,8	17,2	10,6	92,6	81,5
Finlande	44,6	8,2	27,4	11,1	87,4	77,0
France	44,3	8,9	18,7	21,5	100,0	74,4
Grèce	43,7	6,0	4,5	27,3	86,7	52,0
Hongrie	32,1	12,5	6,2	27,5	95,7	84,7
Irlande	(s) 53,5	(s) 5,1	(s) 8,9	10,2	98,8	83,6
Italie	26,9	14,0	7,9	21,0	96,1	55,2
Lettonie	43,8	8,6	7,5	17,7	95,5	78,0
Lituanie	58,0	5,4	5,9	25,1	91,4	83,9
Luxembourg	(f) 52,7	7,3	17,2	25,6	94,2	88,5
Malte	30,0	(s) 18,6	(s) 10,1	35,6	98,0	(s) 94,5
Pays-Bas	47,9	7,1	19,1	18,1	97,6	90,4
Pologne	45,7	5,0	4,0	14,4	93,1	82,1
Portugal	33,5	12,6	9,8	17,2	(e) 92,5	80,7
République tchèque	34,2	6,7	9,8	22,0	90,7	89,9
Roumanie	26,3	18,1	1,1	38,7	88,2	76,0
Royaume-Uni	48,3	10,6	14,3	17,9	100,0	86,6
Slovaquie	34,3	9,3	3,4	32,1	76,5	81,5
Slovénie	46,4	4,3	12,0	15,1	90,9	81,6
Suède	51,3	7,7	30,4	18,4	95,6	88,3
Union européenne	39,9	10,6	10,9	19,7	95,5	80,2
UE année précédente	39,1	10,7	10,8	(e) 19,2	94,9	78,4
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	*7,1	21,3	85,2	*76,5

*2002

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

n.d. : non disponible.

© DEFP